



DU Histoire de la psychiatrie

**Sur les traces de la bibliothèque médicale
de l'asile Clinique Sainte-Anne
1867-1932**

Travail présenté par Caroline Dugène

Direction du diplôme : Professeur Bernard GRANGER,
Faculté de médecine de Paris Centre, Université de Paris.

Coordination pédagogique du diplôme : M. Claude HAREL,
Faculté de médecine de Paris Centre, Université de Paris.

Promotion 2019-2020

Merci à Catherine Lavielle, responsable de la Bibliothèque Henri Ey,
pour son soutien et pour ses conseils.

Merci au docteur Michel Caire pour son aide.

Merci à Carine Lim,
pour nos nombreux échanges et pour ses encouragements motivants.

Merci à Renaud Michel et Miguel Sanz pour leurs avis lors de la rédaction de ce travail.

À mes collègues de la Bibliothèque Henri Ey

*Nunc adeamus bibliothecam, non illam quidem multis instructam libris, sed exquisitis**
Erasme

* Allons maintenant à la bibliothèque, non celle qui possède de nombreux livres, mais celle qui en a d'excellents.

Sommaire

Introduction	2
I. Des conditions favorables pour l'apparition d'une bibliothèque médicale à l'asile Clinique	4
A. Naissance et développement des bibliothèques hospitalières parisiennes	4
1. Enseignement hospitalier <i>versus</i> Enseignement universitaire.....	4
2. Louis Delasiauve, défenseur de l'enseignement à l'hôpital, instigateur des bibliothèques hospitalières.....	5
3. Propagation des bibliothèques de salle de garde sous l'égide de Désiré Magloire Bourneville	6
B. Bibliothèque en perspective ?	8
1. Un asile clinique à Paris	8
2. Les aspirations du docteur Linas	9
3. Où est la bibliothèque ?.....	10
II. De la bibliothèque balbutiante à la mouvante « bibliothèque spéciale des maladies mentales »	12
A. A la recherche de la bibliothèque	12
1. Une source : les <i>Procès-verbaux des séances de l'année</i> de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine	12
2. Bribe de bibliothèque	15
3. Quand le modèle vient d'ailleurs	17
B. La bibliothèque se réveille	19
1. Un écrit fondateur.....	19
2. La bataille des locaux	22
III. La réorganisation de 1931 ou l'occasion d'examiner les premières collections à la loupe	26
A. La « nouvelle bibliothèque »	26
1. Un crédit spécial et des réorganisateur	26
2. Les outils issus de la réorganisation	27
B. Zoom sur les premières collections.....	29
1. Estampillage.....	29
2. Dédicaces.....	31
Conclusion.....	34
Bibliographie	36
Annexe 1 – Un écrit fondateur	I
Annexe 2 – La classification de 1931	IV
Annexe 3 - Le catalogue	V
Annexe 4 - Tampons et dédicaces	VI

Introduction

Située au premier étage du bâtiment des services généraux du site historique Sainte-Anne, la Bibliothèque Henri Ey du GHU Paris psychiatrie & neurosciences (1) suscite à bien des égards nombre d'interrogations quant à ses « débuts ». Nous avons souhaité revenir sur le contexte de sa naissance, découvrir les premières étapes de son existence et par là-même « rencontrer » les instigateurs de ses premiers « mouvements ».

Ce lieu que nous fréquentons quasi quotidiennement, ces collections – et nous parlons là du fonds ancien - sorties lors d'occasions spéciales ou pour répondre aux demandes de chercheurs et d'historiens de la psychiatrie, organisées – ou plutôt réorganisées - en 1931, nous invitent en effet à explorer une zone dont nous avons une vision complètement floue, voire inexistante, avant la réalisation de ce travail.

La période étudiée couvre une soixantaine d'année. Elle commence au moment de l'ouverture de l'asile Clinique Sainte-Anne en 1867 – nous partons du principe qu'à partir du moment où l'asile existe, la bibliothèque peut exister elle-aussi - et s'arrête en 1932, date de l'inauguration de la bibliothèque à la suite de sa réorganisation. Ajoutons qu'afin de brosse le contexte qui nous amène à imaginer l'existence d'une bibliothèque médicale dès l'ouverture de l'asile, nous remontons quelques années et décennies avant 1867.

Les sources consultées sont diverses. Outre des titres de revues et journaux médicaux de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle, nous avons choisi d'explorer les *Procès-verbaux des séances de l'année* de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine, documents non examinés jusqu'alors à notre connaissance pour le thème qui nous occupe. Afin de récolter des informations complémentaires concernant notamment les premières collections de la bibliothèque, nous avons également interrogé les archives de la Bibliothèque Henri Ey et avons feuilleté les collections elles-mêmes. Nous précisons au fil de notre récit le périmètre et les caractéristiques de ces différentes sources. Si celles-ci semblent de prime abord multiples et disparates, elles correspondent au besoin de rassembler des éléments susceptibles de se compléter.

L'étude d'une bibliothèque - étymologiquement « emplacement pour des livres » - implique d'aborder des questions relatives aux locaux, au budget, à la gestion des collections, au personnel, au public. Nous serons ainsi confrontée tout au long de notre travail à ces différents aspects.

Mais quel nom donnerons-nous à cette bibliothèque des premiers temps de l'asile Clinique Sainte-Anne ? Plusieurs appellations possibles se présentent : bibliothèque de salle de garde, bibliothèque des internes, bibliothèque médicale, bibliothèque. Selon le nom donné dans les sources consultées et mentionnées, nous utiliserons l'une ou l'autre des appellations. Et ce sont précisément ces différents termes que nous avons scrutés lors de nos recherches, émettant la supposition qu'ils pouvaient désigner une même entité. Concernant le nom donné à cette bibliothèque, nous privilégions néanmoins l'expression « bibliothèque médicale », désignation qui revient le plus fréquemment dans les documents explorés et qui a l'avantage de qualifier d'emblée le type de bibliothèque dont il est question.

Notre travail est avant tout exploratoire. Il revêt la forme d'une quête de cette bibliothèque des premiers temps de l'asile Clinique Sainte-Anne à partir de traces laissées dans les diverses sources listées ci-dessus, nous amenant à nous interroger sur les conditions de mise en place ainsi que sur les

premiers développements d'une bibliothèque médicale située au cœur du tout nouvel asile Clinique parisien.

Nous nous intéresserons dans un premier temps aux conditions « favorables » qui nous laissent imaginer l'apparition d'une bibliothèque médicale dès l'ouverture de l'asile Sainte-Anne. Nous découvrirons ensuite ce qu'il en est, au travers de l'exploration des *Procès-verbaux* de la Commission de surveillance des asiles de la Seine ; lesquels nous permettront de découvrir les premières étapes de la vie de cette bibliothèque pour la période comprise entre 1867 et le tout début des années 1930. Nous aborderons enfin « la réorganisation de 1931 » qui donnera lieu à l'examen d'un échantillon de « premières collections ».

I. Des conditions favorables pour l'apparition d'une bibliothèque médicale à l'asile Clinique

Dans un 19^{ème} siècle où apparaissent spécialités médicales et antagonismes forts entre Faculté de médecine de Paris et hôpitaux parisiens en matière de formation des futurs médecins, l'asile Clinique Sainte-Anne ouvre ses portes en 1867. Il a entre autres pour vocation la formation des futurs aliénistes, cela grâce à la dispensation d'enseignements théoriques et pratiques au sein de l'asile. C'est également à cette époque que se propagent les créations de bibliothèques médicales dans les salles de garde des hôpitaux de l'Assistance publique ; cela à l'initiative des internes de Bicêtre et de la Salpêtrière imprégnés des idées de Louis Delasiauve, le défenseur d'un Hôpital dédié à l'enseignement clinique et par là-même doté d'une bibliothèque médicale. Si les bibliothèques de salle de garde se développent au cours de cette fin du 19^{ème} siècle, notamment grâce au rôle joué par Désiré Magloire Bourneville, ne sommes-nous pas tentée d'imaginer qu'un tel phénomène gagne d'emblée le tout nouvel asile Clinique Sainte-Anne ?

A. Naissance et développement des bibliothèques hospitalières parisiennes

1. Enseignement hospitalier *versus* Enseignement universitaire

Les premières années du 19^{ème} siècle voient l'apparition et le déploiement massif des spécialités médicales dans les hôpitaux parisiens. Si l'on trouve les causes d'un tel phénomène dans « la place prioritaire occupée par l'anatomie pathologique dans le travail des cliniciens hospitaliers parisiens de l'époque », c'est également « grâce aux mesures organisationnelles et centralisatrices prises par le pouvoir consulaire, et principalement par le ministre de l'intérieur Chaptal, que l'essentiel de la constitution du savoir des spécialités médicales s'est édifié à Paris à partir de 1802 »(2). À partir de là, l'enseignement clinique dispensé par des chefs de services hospitaliers détenteurs du savoir des spécialités, se développe de manière énergique auprès des élèves des hôpitaux, internes et externes, mais également auprès d'un public étudiant plus large. Ces enseignements libres et de qualité donnent à Paris un prestige international qui ne cesse de croître durant la première moitié du 19^{ème} siècle.

On peut illustrer ces propos pour le domaine qui nous intéresse ici, à savoir la psychiatrie, en se référant dès à présent au *Rapport de la commission instituée par arrêté préfectoral du 27 décembre 1860 pour l'amélioration et les réformes à opérer dans le service des aliénés*. Ce texte, présenté par le sénateur Ferdinand Barrot, dresse dans ses premières pages un état des lieux du service des aliénés du Département de la Seine et décrit en ces termes les réalisations passées et présentes : « Mais ce qu'on lui doit avant tout, c'est le haut degré auquel est arrivée, dans les deux asiles de Bicêtre et la Salpêtrière, la science aliéniste. Là s'est formée la grande école de cette science, et ceux qui l'y ont professée ou l'y professent encore, ont mérité, dans le monde médical comme dans l'opinion publique, la plus légitime renommée et l'autorité la plus incontestable ». Le rapport mentionne en note de ces propos les « hommes illustres et honorés » que sont « parmi les morts : Pinel, Esquirol, Ferrus ; parmi les vivants : MM. Lélut, Trélat, Baillarger »(3).

De son côté, la Faculté de médecine fait preuve d'un certain conservatisme et montre de nombreuses réticences quant à l'enseignement de ces nouvelles spécialités. On va ainsi voir, tout au long du 19^{ème} siècle, une succession de tentatives visant à trouver un éventuel terrain d'entente entre Faculté de médecine de Paris et hôpitaux parisiens en matière d'enseignement clinique des spécialités. En 1830, le rapport Guérin - resté sans suite - préconise « l'établissement de deux chaires de clinique

spéciale » et aborde déjà de possibles problèmes : « Ces obstacles proviennent de ce que l'administration des hôpitaux dispose elle-même des services cliniques dont la Faculté aurait besoin pour compléter l'enseignement. Dans l'état actuel des choses, il faudrait donc, sous peine d'avoir des professeurs de clinique sans malades, que la Faculté nommât professeurs de clinique spéciale les médecins qui sont déjà en possession des hôpitaux où cet enseignement pratique devrait avoir lieu »(4). Après le refus de création de chaires de spécialité par la Faculté en 1859, six cours cliniques complémentaires sont institués en 1862, dont le cours clinique des maladies mentales et nerveuses. C'est là un échec qui laisse place à la tentative de mise en place des chaires de cliniques complémentaires en 1875 ; toujours dans le but de trouver des moyens d'améliorer et de compléter l'enseignement clinique de la Faculté de médecine de Paris. Il faut finalement attendre 1876 pour que celle-ci accepte la création de la chaire des maladies mentales (elle refusait la création de trois autres : dermatologie, ophtalmologie et maladie des enfants). Mais la nomination du premier titulaire de cette chaire est à l'image-même de cet incessant rapport de force entre Faculté de médecine de Paris et hôpitaux parisiens, entre universitaires et hommes de terrains : « Finalement, le moins psychiatre des deux, le théoricien dépourvu de toute expérience pratique des malades mentaux, l'emporta sur l'aliéniste chevronné : Benjamin Ball eut 18 voix contre 11 à Magnan » (2).

Nos propos résument de manière très brève l'un des aspects de cette rivalité entre Faculté et hôpitaux. Et nous pouvons tout simplement ajouter que finalement, dans cette lutte d'influence entre la Faculté de médecine de Paris, désireuse de conserver son monopole d'enseignement, et les hôpitaux parisiens, en charge des malades nécessaires aux apprentissages des futurs médecins, les avis divergent quant aux formes que peuvent ou doivent prendre les réorganisations de l'enseignement. En effet, si certains se posent en défenseurs des prérogatives de l'Université en matière de formation, d'autres affichent la volonté de renforcer le pouvoir de l'hôpital dans ce domaine. Parmi ces derniers, Louis Delasiauve fait figure de personnage incontournable pour le sujet qui nous intéresse.

2. Louis Delasiauve, défenseur de l'enseignement à l'hôpital, instigateur des bibliothèques hospitalières

Médecin aliéniste, Louis Delasiauve entre sur concours à l'asile de Bicêtre en 1843. Médecin résident adjoint, il est attaché au service de François Leuret et dirige, après la mort de celui-ci, la section des épileptiques et enfants arriérés. Il rejoint plus tard la Salpêtrière où il s'occupe à partir de 1865 de la section des épileptiques et des idiots (5). En 1859, Delasiauve avait réalisé un mémoire intitulé *Des principes qui doivent présider à l'éducation des idiots*, travail issu et nourri de son expérience à Bicêtre. Fervent promoteur de l'éducation de ces enfants, il s'exprime en ces termes en 1879 : « Sur cette simple question de l'amélioration des enfants arriérés, se cache, en réalité, tout un programme d'enseignement et de pédagogie ». Ces propos nous sont rapportés par son élève Désiré Magloire Bourneville – dont nous reparlerons longuement plus loin - dans l'hommage que ce dernier consacre à son maître en 1894 (6). Les questions d'enseignement et d'éducation occupent effectivement une place primordiale dans les carrières médicale et politique de Louis Delasiauve. Ainsi, outre de nombreuses publications telles que son *Essai de classification des maladies mentales* (1844), son *Traité de l'épilepsie* (1854), ses nombreuses communications à la Société-médico-psychologique dont il est l'un des membres fondateurs, il publie en 1858 : *De l'enseignement clinique dans les hôpitaux*, proposition développée et soutenue à la société médicale du Panthéon (7). Ce document s'avère capital pour le sujet qui nous occupe, dans la mesure où ce serait la première fois selon Gérard Tilles, que serait souligné « l'intérêt qu'il y aurait à créer des bibliothèques médicales dans les hôpitaux de l'Assistance publique à Paris »(8). Louis Delasiauve démontre dans cette proposition le caractère

médiocre de l'organisation des études médicales : « La faculté est pour ainsi dire nulle comme enseignement. C'est ailleurs, dans les cours privés, dans le labeur isolé, que se forment incomplètement les élèves studieux »(7). Il pointe du doigt les insuffisances dans le domaine de la clinique et propose que les services hospitaliers soient utilisés comme lieux d'enseignement et d'apprentissage : « Dans ses neuf à dix grands établissements nosocomiaux, Paris possède des mines dont la routine seule inutilise la valeur. S'ils étaient convertis en centres d'instruction où les élèves seraient répartis et les exercices réglés suivant le mode que nous allons décrire, l'enseignement aurait acquis ce qui lui manque et toucherait de bien près à la perfection » (7). Si les étudiants en médecine sont formés au sein même des hôpitaux, il devient alors logique que les ressources et outils complémentaires et nécessaires à leur apprentissage rejoignent à leur tour les hôpitaux. Et c'est en ces termes que Delasiauve mentionne la présence de bibliothèques au sein de l'hôpital : « Quelques améliorations accessoires s'ajouteraient utilement à ces réformes. La plus urgente serait une salle d'étude munie d'une bibliothèque dont le fonds, constitué par un ou deux grands dictionnaires, s'augmenterait annuellement sans dépenses notables par l'achat d'éditions à bon marché, les générosités de bienfaiteurs amis du progrès, les dons des auteurs contemporains et l'envoi gratuit de toutes les feuilles médicales » (7). C'est le point de départ pour le développement à venir de bibliothèques médicales dans les hôpitaux de l'Assistance publique.

3. Propagation des bibliothèques de salle de garde sous l'égide de Désiré Magloire Bourneville

Dans le premier numéro du *Mouvement médical* paru en 1865, une page est consacrée à la mise en place de bibliothèques pour et par les internes des hôpitaux. L'auteur fait part de ses suggestions quant à la marche à suivre concernant à la fois la collecte de documents, l'obtention d'un lieu dédié et la gestion du fonds documentaire : « Conserver les journaux petits et grands, les collectionner », « Demander à l'administration une salle spéciale pour les recevoir », « Nommer deux conservateurs responsables pris, l'un parmi les internes en médecine, l'autre parmi ceux en pharmacie » (9). L'article se termine par une référence aux idées de Louis Delasiauve qui se trouveraient ainsi réalisées. L'auteur exprime quant à lui sa vision de ce type de bibliothèques, notamment pour ce qui est de l'enrichissement et de la nature du fonds documentaire, ainsi que de l'utilité d'un tel lieu : « tous les hôpitaux auraient un noyau de bibliothèque qui se grossirait rapidement des thèses des élèves de l'hôpital, des travaux des chefs de service, etc. Les élèves internes, externes, pourraient consulter sans déplacement les résultats scientifiques que chaque jour apporte. Que de temps épargné aussi pour ceux qui font des recherches, soit pour leur thèses, soit pour des mémoires ! » (9).

A partir de là, et faisant suite à la création de la première bibliothèque d'internes à Bicêtre en 1864, une quinzaine de bibliothèques de salle de garde voient le jour en une dizaine d'années (8). Se succèdent alors dans la presse, plus précisément dans le *Mouvement médical*, les annonces de création ainsi que les statuts de ces bibliothèques inspirés du modèle de Bicêtre. C'est le moyen pour les rédacteurs du journal d'attirer l'attention des confrères de la presse médicale et de « faire prospérer une œuvre due [...] à la volonté des internes en médecine », véritables acteurs de ce mouvement (10). Si l'on prend l'exemple des *statuts pour la création de la bibliothèque des internes en médecine de la Salpêtrière*, publiés par le *Mouvement médical* dans son numéro du 10 janvier 1869, on découvre à la fois les modalités de gestion de la bibliothèque et l'ensemble des engagements pris par les internes signataires : il est demandé de « laisser les journaux qui sont envoyés à la salle de garde, de façon à fonder une bibliothèque » ; il est précisé plus loin qu' « afin d'assurer le présent et l'avenir de la bibliothèque de la Salpêtrière, ils [les internes] en donnent la propriété à trois d'entre eux qui en

deviennent responsables [...]. Au 1^{er} janvier, les propriétaires responsables viendront offrir aux nouveaux internes de mettre à leur entière disposition la bibliothèque, à la seule condition de s'engager d'honneur à respecter le catalogue et à augmenter le nombre de livres [...]. Ces nouvelles acquisitions, ainsi que les dons futurs qui seront faits successivement à la bibliothèque entrèrent dans la propriété et en subiront toutes les conditions. [...] Les internes de chaque année choisiront un bibliothécaire pris parmi eux, et qui sera responsable, devant les propriétaires, des disparitions ou des dégâts trop considérables de livres » (10). Parmi les trois « propriétaires responsables » nommés à la fin du document, on trouve un certain Bourneville.

Arrêtons-nous sur ce personnage qui réapparaîtra plus loin dans notre travail, et contentons-nous d'aborder ici quelques aspects particuliers de l'œuvre riche et multiple de ce médecin et homme politique (11). Externe des hôpitaux de 1862 à 1865, il fréquente l'hôpital des Enfants-malades, l'hôpital Lariboisière et Saint-Antoine avant de rejoindre la Salpêtrière en 1865, interne dans le service de Louis Delasiauve. Imprégné des idées de ce dernier, il poursuit et tente de concrétiser le travail initié par son maître pour ce qui touche à l'enseignement de la Médecine dans les hôpitaux parisiens. Il devient par là-même le promoteur du mouvement qui vise à doter l'hôpital de bibliothèques médicales. Rédacteur prolifique, il écrit entre autres pour le *Mouvement médical* auquel il collabore pendant une dizaine d'années devenant rédacteur en chef de la revue. Il participe ainsi à l'écriture d'articles semblables à celui cité ci-dessus, dans lesquels, outre la publication des statuts de telle bibliothèque nouvellement mise en place, il promeut les mérites de l'existence de tels lieux, rappelant leur fonctionnement, encourageant les dons de particuliers et incitant ses confrères de la presse médicale à l'envoi gratuits de numéros (12). En 1873, il fonde le *Progrès médical* dans lequel on peut lire sous sa plume, encore, et de manière régulière, des informations ayant trait aux bibliothèques des hôpitaux de l'Assistance publique. Précisons que Bourneville est Conseiller municipal à partir de 1876, avant de devenir quelques années plus tard Conseiller général de la Seine. Les articles du *Progrès médical* relatant l'historique et/ou brossant un état des lieux des bibliothèques des hôpitaux parisiens proviennent souvent de rapports présentés au Conseil municipal de Paris et diffusés ensuite par voie de presse. On peut citer par exemple le texte paru en 1878 (13) où sont mentionnés pour chaque bibliothèque existante, le nombre de volumes (reliés et à relier), les ressources financières à disposition (elles proviennent de cotisations des internes), et la qualité des locaux. Si plusieurs bibliothèques « sont convenablement installées dans des salles particulières [...] la plupart des autres, et surtout celle de Bicêtre, sont dans des locaux tout à fait défectueux ». Bourneville appelle alors l'Administration de l'Assistance publique à intervenir afin de remédier à ce problème avant de poursuivre en ces termes : « et nous ne saurions trop l'inviter à contribuer, elle aussi, au développement des Bibliothèques en leur affectant, dans chaque hôpital, un emplacement convenable. N'en retirerait-elle pas, d'ailleurs, honneur et profit ? ». Outre ce type de demande, Bourneville sollicite régulièrement le Conseil municipal de Paris, se faisant le relais des internes afin d'obtenir des subventions de la ville (14). Une fois allouées, ces subventions sont ensuite énumérées dans les rubriques du *Progrès médical* consacrées aux bibliothèques médicales des hôpitaux (15).

Nous avons relaté ici de manière assez rapide, l'énergique mouvement de création des bibliothèques d'internes dans les hôpitaux de l'Assistance publique. Rappelons que ce phénomène s'initie au milieu des années 1860 et se développe durant les années et les quelques décennies suivantes. Nous avons donc pensé que c'était là un contexte complètement privilégié pour qu'apparaisse d'emblée, à l'asile Clinique Sainte-Anne qui ouvre ses portes en 1867, une bibliothèque calquée sur ces bibliothèques des hôpitaux parisiens ; ou du moins, et pour le dire autrement, que l'asile Clinique se retrouve lui aussi pris dans ce mouvement initié par les internes et dynamisé par Bourneville. En effet, lorsque nous évoquons plus haut les *statuts pour la création de la bibliothèque des internes en médecine de la Salpêtrière*, nous n'avons pas précisé que dans les internes de 1866

ayant « signé » ce texte et dans ceux de 1867 ayant « adhéré » à ce même texte, on trouvait un certain Bouchereau et un certain Magnan. Or, à l'ouverture de l'asile Clinique, Gustave Bouchereau et Valentin Magnan sont nommés médecins-internes du Bureau d'examen ; indice supplémentaire qui nous laissait imaginer la possibilité de mise en place rapide d'une bibliothèque d'internes à Sainte-Anne, confortée en cela par les propos de Gérard Tilles : «À partir de 1869, le nombre de bibliothèques augmenta rapidement au rythme de plusieurs créations par an fondées par les Internes qui, quittant la Salpêtrière s'engagèrent à 'propager l'institution' » (8). De plus, rappelons que si l'asile Clinique est placé sous l'autorité directe de la préfecture de la Seine, il dépend, pour la période comprise entre 1870 et 1873, de l'Administration de l'Assistance publique ; un signe là aussi qui nous amenait à croire qu'il se retrouverait pris dans le même mouvement que les hôpitaux parisiens évoqués plus haut ; bien consciente néanmoins que le mouvement émanait des internes eux-mêmes et non de l'Administration et que le nombre d'internes présents sur le tout nouvel asile clinique était relativement restreint.

Avant d'aller regarder de plus près du côté de Sainte-Anne et de cette bibliothèque supposée, revenons pour l'heure au contexte qui préside à la création de l'asile Clinique.

B. Bibliothèque en perspective ?

1. Un asile clinique à Paris

La loi du 30 juin 1838 imposait à chaque département « d'avoir un établissement spécialement destiné à recevoir et soigner les aliénés, ou de traiter à cet effet avec un établissement public ou privé, soit de ce département, soit d'un autre département »(16). À l'orée des années 1860, les aliénés du département de la Seine sont traités soit dans les sections qui leur sont dédiées au sein des deux grands hospices que sont Bicêtre et la Salpêtrière, soit dans les asiles de province, transférés donc et éloignés de leur famille. Ajoutons à cela les maisons de santé privées dont pouvaient bénéficier les malades aux revenus aisés. Face à l'augmentation du nombre de malades à prendre en charge dans des structures qui s'avéraient insuffisantes et insatisfaisantes, le préfet Haussmann nomme Girard de Cailleux au poste d'Inspecteur général du service des aliénés de la Seine en 1860 – un poste créé spécialement pour lui - et constitue une commission spéciale par arrêté du 27 décembre 1860, dont le but était « d'étudier les mesures à prendre pour l'amélioration et la réforme du service des aliénés du département de la Seine »(17). Cette commission qui se réunit sous la présidence du préfet Haussmann est constituée de sénateurs, députés, conseiller d'état, du doyen de la Faculté de médecine, du Directeur de l'Administration de l'Assistance publique et de l'Inspecteur général du service des aliénés de la Seine, le docteur Girard de Cailleux. Les délibérations de la commission se déroulent tout au long de l'année 1861 (des médecins aliénistes tels que Ulysse Trélat, Jules Baillarger, Louis Delasiauve, Louis-Francois Lélut sont convoqués et entendus afin que soient recueillis leurs avis et recommandations) pour aboutir au rapport présenté par le sénateur Ferdinand Barrot, déjà mentionné plus haut (3). Celui-ci rappelle en page 11 les différents motifs ayant mené à la constitution de la commission, motifs parmi lesquels on peut lire : « Aider aux progrès de la science aliéniste en lui donnant un terrain plus régulier et plus solide, développer son enseignement par les leçons pratiques de la clinique ; constituer par-là, pour cette branche de l'art de guérir, une véritable école dont les maîtres illustres formeraient des élèves dignes de leur succéder ». Les bases sont jetées pour l'une des missions incombant au futur asile Clinique Sainte-Anne. Plus loin en page 23, dans le résumé des résolutions prises, on se rapproche progressivement de l'emplacement géographique et de l'appellation choisie : « Un asile central, placé à Paris, où seraient admis tous les types d'aliénation mentale, mais surtout les cas de folie aigus et récents, et où serait organisé l'enseignement par la

clinique ». Dans les pages suivantes, il est précisé que « l'asile de clinique » serait construit en premier ; la commission prévoyant la construction d' « asiles extérieurs, situés hors Paris, à des distances qui permettraient des rapports faciles entre les aliénés et leur famille ». Pour résumer, le projet s'annonçait ainsi : « création d'asiles spéciaux pour les aliénés du Département, avec administration directe par l'autorité départementale : un asile central à Paris ; un bureau d'admission annexé à cet asile ; des asiles 'satellites' situés hors Paris ; des établissements rattachés aux asiles, mais séparés, destinés à recevoir des pensionnaires à des prix déterminés ; des asiles spéciaux pour les épileptiques et les idiots »(18).

Le Conseil général vote les fonds nécessaires à l'acquisition de terrains destinés à la construction des trois asiles créés en priorité (dix étaient prévus). Le département de la Seine devient ainsi propriétaire des terrains de l'ancienne ferme Sainte-Anne, comprise dans l'enceinte de Paris ainsi que des domaines extérieurs de Ville-Evrard et de Vacluse (19).

L'édification du futur asile Clinique Sainte-Anne est confiée à l'architecte Charles Questel ; les travaux de construction débutent en 1863.

2. Les aspirations du docteur Linas

C'est à cette époque que l'on trouve dans la presse médicale, et plus particulièrement dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, des articles consacrés aux *Futurs asiles d'aliénés du département de la Seine*, articles signés « A. Linas » (20) (21). Médecin aliéniste, Aimé Linas (22) commence sa carrière comme interne de Louis Calmeil à Charenton. Il se consacre sous la direction de son maître à l'étude des maladies mentales avant de soutenir sa thèse sur *Les questions les plus controversées de la paralysie générale*. Membre de plusieurs sociétés savantes, dont la Société médico-psychologique, il est l'auteur de nombreuses publications : articles sur les pathologies mentales dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, articles de revue, feuilletons scientifiques et humoristiques que l'on découvre entre autres dans la *Gazette médicale de Paris* et dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* évoquée ci-dessus.

Linas publie ainsi en 1863 la première partie de son « feuilleton » sur les futurs asiles d'aliénés, exposant de manière détaillée ce que nous avons présenté précédemment dans 'Un asile clinique à Paris' et formulant dans les dernières lignes quelques recommandations. Il poursuit et termine le « feuilleton » dans une deuxième partie publiée en janvier 1864. Et c'est dans cet article qu'il émet d'une part son avis sur nombres de décisions prises pour la réalisation du projet (approuvant certaines d'entre elles, comme la création du Bureau central d'admission ; en désapprouvant d'autres, par exemple le nombre insuffisant selon lui de personnel médical), et qu'il exprime d'autre part sa vision de ce que pourraient être les futurs asiles d'aliénés de la Seine. Dans les premières lignes, il revient sur l'emplacement quasi idéalement choisi pour l'asile clinique intra-muros, que les étudiants pourraient facilement rejoindre « à l'aide d'un service gratuit d'omnibus, ainsi que cela se pratique de Strasbourg à Stephansfeld ». Il aborde plus loin les questions qui font écho à la toute première partie de notre travail et pose ainsi ses questions : « Mais pour l'asile clinique, où les médecins seront à la fois chefs de service et professeurs, qui les nommera ? M. le ministre de l'intérieur ou M. le ministre de l'instruction publique ? M. le vice-recteur de l'Académie ou M. le préfet de la Seine ? En d'autres termes, les chaires de l'asile clinique ressortiront-elles à l'autorité départementale ou à l'autorité universitaire, et existera-t-il un enseignement officiel en dehors de la Faculté de médecine, et des professeurs titulaires qui n'auront rien de commun avec elle ? ». Comme il le précise lui-même, Linas se contente seulement de poser des questions auxquelles il n'est pas en mesure de répondre. C'est

plus loin, dans les dernières pages de l'article, qu'il se permet d'émettre « modestement » son avis et qu'il donne sa vision des futurs asiles d'aliénés de la Seine. Il présente tout d'abord ce qui lui semblerait pertinent en matière d'organisation médicale, d'enseignement et de formation pour les futurs aliénistes : « Indépendamment des leçons faites par les professeurs titulaires, nous voudrions que les chefs de clinique fussent chargés de tenir des conférences sur les maladies mentales, d'exercer les élèves au diagnostic [...] Nous voudrions qu'à côté de cet enseignement officiel pût se développer à l'aise l'enseignement libre ; et que tous les médecins des futurs asiles eussent le droit, comme les médecins des hôpitaux, d'ouvrir un cours de clinique. » C'est précisément ce que vont mettre en place Valentin Magnan, Gustave Bouchereau, Prosper Lucas et Henri Dagonet à l'asile Clinique. Peu de temps après l'ouverture de Sainte-Anne, démarre en effet un enseignement clinique et pratique de la pathologie mentale, dont les leçons interrompues d'abord au moment du siège et de la Commune de Paris, reprennent en 1872 avant d'être stoppées en 1873 à la suite d'une campagne de presse. Autorisées de nouveau fin 1876, Magnan les reprend en janvier 1877(23). C'est à cette même époque, et comme nous l'évoquions plus haut, que la chaire des maladies mentales voit le jour sous l'égide de la Faculté de médecine avec Benjamin Ball comme premier titulaire. L'enseignement y commence en novembre 1879.

Mais revenons à l'article de Linas afin d'aborder le point précis qui intéresse notre sujet. Faisant suite à ces paragraphes consacrés à l'enseignement et à l'instruction des futurs aliénistes, l'auteur imagine des ressources pour les futurs étudiants : « Il serait nécessaire aussi que l'asile clinique possédât, pour l'instruction des élèves, une bibliothèque riche surtout en ouvrages spéciaux ». C'est ici à notre connaissance, la première évocation d'une future bibliothèque médicale à l'asile Clinique Sainte-Anne.

3. Où est la bibliothèque ?

Lorsque l'on consulte les plans de *l'Asile d'aliénés de Sainte-Anne à Paris, commencé en 1863, terminé en 1867* (24), plans élaborés par l'architecte Charles Questel, on ne peut s'empêcher d'aller regarder la partie consacrée aux « Services généraux ». En effet, c'est au premier étage du bâtiment du même nom que se trouve l'actuelle bibliothèque médicale ou Bibliothèque Henri Ey. Qu'est-il prévu d'installer à ce premier étage ? : « [...] la communauté des sœurs, la bibliothèque et une vaste salle – dans laquelle on réunit à certains moments les aliénés, soit pour leur faire des lectures, soit pour les faire chanter en chœur ou leur donner des distractions, - les chambres et la salle de garde des internes médecins ». Nous avons donc là d'une part la mention d'une « bibliothèque » ; toutefois, et vu ce qui est décrit juste ensuite, tout laisse penser qu'il s'agirait d'une bibliothèque prévue pour les malades. Mais peut-être faut-il prendre le terme de « bibliothèque » dans un sens plus large : laquelle pourrait être destinée pour une partie au personnel médical, pour l'autre aux patients. D'autre part, il est prévu d'installer à ce même étage les chambres et la salle de garde des internes. Dans ce cas, et si l'on suit la logique de nos développements précédents concernant le déploiement massif de bibliothèques médicales dans les salles de garde des hôpitaux parisiens, tout nous porte à croire que si bibliothèque médicale il y a à l'asile Clinique, elle risque fort de naître en ce lieu.

Prenant pour point de départ les très nombreuses parutions d'articles ou de simples rubriques dédiées aux bibliothèques de salle de garde dans la presse médicale de la fin du 19^{ème} siècle, nous avons cherché – quasi en vain - d'éventuelles évocations d'une bibliothèque similaire à l'asile Clinique Sainte-Anne. Nous avons donc tout d'abord exploré des revues comme le *Mouvement médical* et le *Progrès médical*, nous avons ensuite cherché dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, celle-là même où le docteur Linas envisageait l'existence d'une bibliothèque pour les élèves

fréquentant l'asile Sainte-Anne ; allant jusqu'à espérer que celui-ci poursuivrait son « feuilleton » une fois les asiles d'aliénés de la Seine créés. Le périmètre de notre champ de recherches en la matière est relativement restreint, mais pour ce qui est des sources citées ci-dessus et interrogées sur la période allant des années 1860 à la fin du 19^{ème} siècle, nous n'avons rien trouvé. On notera cependant l'existence d'un article paru dans le *Progrès médical* en 1880, intitulé *Les Bibliothèques dans les Asiles d'aliénés du département de la Seine* (25) et consacré essentiellement aux bienfaits des bibliothèques destinés aux malades. Après un bref historique, l'auteur dresse un état des lieux des bibliothèques de Sainte-Anne, Vaucluse, Ville-Evrard, Bicêtre, donnant quelques indications sur le type d'ouvrages, le nombre de volumes et leur état. Succède à ces lignes un résumé du rapport fait en 1878 par Bourneville (impliqué aussi, comme on peut le constater, dans le développement de ce type de bibliothèques), rapport destiné au Conseil général. Bourneville y rend compte de « l'état précaire des bibliothèques des asiles », il signale « l'utilité de n'avoir qu'une seule bibliothèque pour tous les malades » et demande que « seul le médecin directeur ou son délégué eussent la surveillance de la distribution des livres afin de diriger les lectures suivant les indications fournies par la nature de l'affection dont étaient atteints les malades ». Avant que l'article n'enchaîne sur les résultats des mesures prises en réponse à ces préconisations et n'aborde le nouvel état des lieux en 1879 ainsi que les nouvelles décisions arrêtées en faveur de ces bibliothèques, on découvre la phrase suivante : « Il [Bourneville] réclamait en même temps la création de bibliothèques médicales pour les internes ».

Nous sommes en 1878. Cela signifie-t-il que rien n'existe encore à cette date à l'asile clinique – et/ou dans l'ensemble des asiles de la Seine ? Ou bien existe-t-il déjà des prémices de bibliothèques médicales, mais qui n'en ont pas encore ni le statut ni l'appellation ? Nous tenterons de répondre à ces questions dans notre deuxième partie.

Pour l'heure et afin de conclure sur les différents points abordés jusqu'à présent, rappelons que d'une part, on observe au cours du 19^{ème} siècle le déploiement d'enseignements cliniques dans les hôpitaux parisiens ; hôpitaux concurrents de la Faculté de médecine en matière de formation des futurs médecins, devenant par là même des lieux privilégiés pour accueillir des bibliothèques nécessaires aux élèves apprenant et s'instruisant en leurs murs. D'autre part, à la suite de positions prises par des hommes tels que Louis Delasiauve tout d'abord, Désiré Magloire Bourneville ensuite, des bibliothèques médicales sont massivement créées dans les salles de garde des hôpitaux de l'Assistance publique à partir de 1864, cela à l'initiative des internes fréquentant ces lieux. L'asile Clinique Sainte-Anne qui ouvre ses portes en 1867 et qui se destine entre autres à la formation des futurs aliénistes par des enseignement théoriques et pratiques, semble présenter des atouts pour qu'une bibliothèque médicale - peut-être de « salle de garde » - apparaisse en son sein. Toutefois, et comme nous avons pu le voir, les quelques sources consultées jusqu'alors s'avèrent relativement muettes sur ce point.

Nous nous dirigerons dans notre partie suivante vers une nouvelle source qui s'avèrera peut-être plus loquace.

II. De la bibliothèque balbutiante à la mouvante « bibliothèque spéciale des maladies mentales »

Afin de tenter de récolter des informations sur une bibliothèque médicale qui existerait dès les débuts de l'asile Clinique Sainte-Anne, nous avons orienté nos recherches vers une nouvelle source potentielle : les *Procès-verbaux des séances de l'année* de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Notre deuxième partie, entièrement bâtie à partir d'informations trouvées dans ces documents, nous mènera sur un parcours d'une soixantaine d'années, au cœur de l'asile Sainte-Anne, mais pas seulement. Nous découvrirons en effet que les « conditions favorables » de notre première partie semblent plutôt donner naissance à des balbutiements ; et qu'il faut peut-être chercher et trouver ailleurs, dans un autre asile de la Seine, un « modèle » de bibliothèque médicale. Nous verrons que par la suite, dans les premières années du 20^{ème} siècle, un changement s'opère et que cette bibliothèque médicale de l'asile Sainte-Anne que nous avons tant cherchée, devient enfin particulièrement visible. Quelle est-elle ? Quel espace occupe-t-elle ? Quels en sont les instigateurs ? Comment fonctionne-t-elle ? Nous essaierons à partir des éléments trouvés de répondre à ces questions.

A. A la recherche de la bibliothèque

1. Une source : les *Procès-verbaux des séances de l'année* de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine

Au commencement de notre travail, nous ne savions pas quelles allaient pouvoir être les sources possibles à exploiter pour récolter des informations sur une période relativement ancienne de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique Sainte-Anne. Nous avons connaissance de l'existence de ces *Procès-verbaux des séances de l'année* de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine (26), sans avoir d'idée précise quant au type de contenu qu'ils renfermaient. Finalement, avant même de nous lancer dans leur exploration afin de prendre ne serait-ce que connaissance du type d'informations fournies, et d'évaluer si nous avons des chances de trouver quoique ce soit sur une bibliothèque médicale à l'asile Sainte-Anne, nous avons « testé » ces *Procès-verbaux*. En effet, il se trouve que pour la période qui nous occupe, cinq années sont actuellement numérisées dans Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France ; accessibles donc en ligne avec la possibilité d'effectuer une recherche sur l'ensemble de ces pages (environ 1400 pages pour ces cinq années) en entrant un terme tel que « bibliothèque ». En lançant une telle requête sur la période allant de 1914 à 1918, on trouve en date du 17 mars 1914, trois pages mentionnant à plusieurs reprises la bibliothèque médicale de l'asile Clinique. Nous reviendrons plus tard sur le contenu détaillé de ces pages. Pour l'heure, contentons-nous de dire que nous avons là une preuve que ces *Procès-verbaux* pouvaient se révéler parlants sur le sujet qui nous occupe.

Mais reprenons par le commencement, et revenons sur cette Commission de surveillance des asiles d'aliénés.

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, le Préfet Haussmann avait créé en 1860 l'Inspection générale du service des aliénés de la Seine, avec à sa tête le docteur Girard de Cailleux. Et les asiles du département (Sainte-Anne, Ville-Evrard, Vaucluse, ouverts respectivement en 1867, 1868, 1869) dépendaient directement, ainsi que le prévoyait le rapport Barrot, de l'autorité départementale. Par

arrêté du 4 octobre 1870, l'Inspection générale du service des aliénés du département de la Seine est supprimée. Et pour la période allant de 1870 à 1873, le service des aliénés est géré par l'Administration de l'Assistance publique. Fin 1873, le conseil général émet l'avis « que les asiles d'aliénés de la Seine reprennent leur organisation spéciale et distincte et qu'ils soient de nouveau placés sous la gestion directe de M. le Préfet de la Seine ; de plus, « qu'il soit institué auprès de chacun des asiles de la Seine la commission de surveillance prévue par l'ordonnance du 18 décembre 1839 » (27). Ainsi donc, par arrêté du 20 décembre 1873, le service des aliénés se retrouve détaché de l'Administration de l'Assistance publique et rattaché directement à la Préfecture de la Seine (28). L'arrêté du 26 décembre 1873 nomme quant à lui les membres de la « Commission de surveillance des établissements publics consacrés au service des aliénés du département de la Seine » (29). La première séance de cette toute nouvelle Commission se tient le 29 décembre 1873.

Nous avons consulté une partie relativement importante des *Procès-verbaux* couvrant la période étudiée. Nous avons commencé notre exploration avec la collection disponible à la Bibliothèque Henri Ey du GHU Paris. Cette collection présente quelques lacunes sur les dernières décennies du 19^{ème} siècle et se termine en 1910. Nous n'avons aucune garantie quant à la possibilité de compléter nos recherches et de découvrir la « fin de l'histoire » avec la période comprise entre 1919 et 1931. Quelque temps avant la fin de réalisation de notre travail, nous avons pu accéder à la collection de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris. Nous précisons ici le détail des années examinées par bibliothèques :

Bibliothèque Henri Ey du GHU Paris : 1878 ; 1881 ; 1886 à 1887 ; 1889 à 1910 ;

Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris : 1914 à 1918 (via Gallica) ; 1919 à 1920 ; 1922 à 1931

43 années consultées, soit environ 17000 pages.

À l'exception des années 1914 à 1918, accessibles en format électronique, les *Procès-verbaux* sont pour l'heure uniquement consultables en format papier.

Avant de poursuivre sur notre méthodologie d'enquête, exposons de manière relativement succincte la façon dont se présentent ces *Procès-verbaux* ainsi que les différents types d'informations que l'on y trouve.

La première séance de l'année qui se déroule au mois de janvier (les séances se tiennent en moyenne une fois par mois) dresse la liste des différents membres de la Commission, annonce les nouvelles nominations (les membres sont nommés pour 5 ans par le Préfet de la Seine) ainsi que la constitution du bureau (directeur, secrétaire, administrateur des biens des aliénés). C'est également lors de cette séance que la Commission répartit entre ses membres les attributions de surveillance à exercer dans les établissements (Sainte-Anne ; Ville-Evrard ; Vaucluse ; Villejuif, qui ouvre en 1884 ; Maison-Blanche, en 1900 ; Moisselles, la fondation Vallée et les colonies familiales au début du 20^{ème} siècle). Les membres chargés de « surveiller » tel asile, se font donc « rapporteurs » auprès de la Commission des questions, problèmes et informations relatives à l'asile en question.

Pour chaque procès-verbal de séance, un sommaire annonce les différents points abordés à l'ordre du jour. Vient ensuite la mention de l'heure de début et du lieu de la réunion, ainsi que la liste des membres de la Commission présents et absents ; liste à laquelle s'ajoutent les noms d'autres personnes assistant à la séance tels que par exemple les directeurs et médecins des asiles, le directeur des affaires départementales, le chef du service d'architecture du département. Sont ensuite retranscrits les différents points abordés et les discussions et avis qu'ils génèrent avec la mention de l'asile concerné : travaux et installations prévus ou à prévoir, aménagement de tels locaux, questions relatives à l'approvisionnement en nourriture et à la qualité de celle-ci, problèmes relatifs à tel service,

administration des biens des aliénés, évocation de distractions pour les malades et des évènements se déroulant dans tel asile, allocation allouée à tel membre du personnel. Aux mois de juin et juillet généralement, les asiles (via les rapporteurs) présentent leur comptes et budgets annuels. Chaque procès-verbal se termine par l'heure de fin de la séance ainsi que par la date et le lieu de la séance suivante. Les séances se déroulent d'un asile à l'autre à tour de rôle, ainsi qu'à l'Hôtel de ville. L'asile qui accueille la réunion est visité par les membres de la Commission présents ce jour-là. Précisons que la Commission de surveillance dont le rôle est consultatif, émet des avis dont elle rend compte à la 3^{ème} Commission du Conseil Général en vue de décisions qui seront par la suite prise par le Conseil général lui-même.

Dans quelles « rubriques » serons-nous donc susceptibles de trouver des informations relatives à la bibliothèque médicale de l'asile Clinique ? Comme nous le verrons, celles-ci pourront apparaître lorsqu'il sera question d'aménagements et/ou de réorganisations de locaux, dans les comptes et budgets annuels, lors de la visite annuelle des services de l'asile par la Commission ; où lorsque sera tout simplement abordée la question de la « bibliothèque médicale ».

Les *Procès-verbaux* que nous avons eus entre les mains se présentent sous la forme de volumes imprimés (sauf pour 1878, manuscrit) et reliés par année. À la fin de chaque volume, à la fin donc de l'ensemble des séances de l'année, on trouve différentes tables qui évoluent légèrement au fil des ans : « Table alphabétique des affaires traitées par la Commission de surveillance pendant l'année [...] » qui deviendra plus tard la « Table alphabétique générale » ; « Table par ordre chronologique des affaires traitées par la Commission de surveillance pendant l'année [...] » ; « Table des rapports faits par les membres de la Commission de surveillance en [...] ».

On pourrait penser que notre quête d'informations sur une bibliothèque médicale à Sainte-Anne a consisté en une exploration des « tables » mentionnées ci-dessus, à la recherche de termes tels que « bibliothèque », « bibliothèque médicale », « salle de garde », « interne » pour les affaires traitées concernant l'asile Clinique ou pour les rapports faits par les membres de la Commission surveillant cet asile.

Il n'en est rien ; et nous n'avons pas procédé ainsi pour diverses raisons. D'une part, nous avons besoin de nous familiariser avec cette source, de nous en imprégner et nous nous sommes retrouvée embarquée dans cette lecture, lecture en diagonale certes, mais lecture tout de même de cette vie des asiles. D'autre part, n'ayant pas vraiment d'habitude de recherche dans ce type de document, nous craignons, du moins au départ, de « rater » des informations si nous ne passons pas en revue l'ensemble des pages ; ne sachant pas d'emblée dans quelle(s) rubrique(s) nous serions amenée à trouver des informations relatives à la bibliothèque. De plus, les tables mentionnées ci-dessus s'avèrent insuffisantes pour une recherche telle que la nôtre (au moins pour les premières décennies de la période étudiée) dans la mesure où les informations sur la/les bibliothèque(s) peuvent se trouver non pas dans le titre d'une affaire traitée mais dans le corps du texte, au détour d'une ligne. Prenons un exemple : dans la séance du 3 mai 1881, l'un des points abordés par la Commission est intitulé « Agrandissement des cabinets des médecins et du pharmacien de l'asile Sainte-Anne. Déplacement des bureaux de la Direction et de l'Economat - avis défavorable » (30). Certes, nous savons que les cabinets des médecins se trouvent dans le bâtiment des services généraux, et c'est d'ailleurs cela qui nous incite à aller regarder de plus près l'affaire dont il est question ; mais au premier abord, et avec le seul titre, la « bibliothèque » n'apparaît pas de manière visible. Or, il en est bien fait mention dans le corps du texte de cette affaire ; on y découvre en effet : « Adjonction à la salle de garde des internes d'une salle servant de bibliothèque ».

À partir de la toute fin du 19^{ème} siècle environ, une recherche dans les tables se révèle plus pertinente dans la mesure où les bibliothèques des asiles gagnent en importance et deviennent des « titres » d'affaires traitées.

Lançons-nous à présent dans la restitution des découvertes issues de ces *Procès-verbaux des séances de l'année* de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine.

2. Bribes de bibliothèque

Il se trouve que la première mention d'une bibliothèque médicale à l'asile Clinique Sainte-Anne dans les *Procès-verbaux* consultés, n'est autre que l'exemple que nous venons de citer ci-dessus. Revenons donc plus en détail sur cette séance du 3 mai 1881 (30). L'un des points abordés à l'ordre du jour concerne, ainsi que nous l'avons dit, l'« agrandissement des cabinets des médecins et du pharmacien » et le « déplacement des bureaux de la Direction et de l'Economat ». Sur ces points précis, la Commission émet un avis défavorable ; mais c'est là l'occasion de parler d'autres questions relatives au réaménagement de certains locaux du bâtiment des services généraux. En effet, M. Prestat, rapporteur pour l'asile Sainte-Anne, expose des modifications demandées par « M. le Conseiller général Bourneville, dans son rapport du 30 novembre 1880, sur le budget des asiles de la Seine ». Outre la demande d'agrandissement de la pharmacie et de construction d'un laboratoire pour lesquels la Commission avait « émis un avis favorable » lors de la « séance du 7 septembre 1880 », Bourneville avait formulé le souhait d'« Adjonction à la salle de garde des internes d'une salle servant de bibliothèque ». La réponse de M. Prestat à cette demande est la suivante : « par suite de la suppression du dortoir des convalescents qui serait transformé en salle de bibliothèque et en chambres d'internes, M. le Rapporteur propose à la Commission : 1° de s'en référer à l'avis favorable qu'elle a émis dans sa séance du 7 septembre précité en ce qui concerne les chambres d'internes ; 2° d'approuver en principe l'installation d'une salle de bibliothèque médicale sous la réserve de l'examen des devis ».

Que nous apprennent ces lignes ? Nous découvrons d'une part que Bourneville qui avait joué un rôle essentiel dans le développement des bibliothèques de salle de garde des hôpitaux de l'Assistance publique, est d'une certaine manière l'instigateur d'une bibliothèque médicale située à proximité de la salle de garde à l'asile Sainte-Anne. C'est en effet sur sa demande, qu'un local va en principe être dédié à cette bibliothèque. Nous en déduisons d'autre part que jusqu'en 1881 au moins, il n'existerait pas de lieu ainsi nommé à l'asile Clinique.

Comme nous l'avons précisé plus haut, nous n'avons pas consulté les années suivantes (1882 à 1885) et nous poursuivons donc nos recherches à partir de 1886. Il nous faut toutefois attendre 1895 pour trouver des informations relatives au fonctionnement de cette bibliothèque médicale attenante à la salle de garde. En effet, lors de la séance du 2 avril 1895, l'un des points abordés à l'ordre du jour concerne les « renseignements demandés par M. le Dr Bourneville » (qui est alors membre de la Commission chargé de la surveillance de l'asile de Villejuif) sur notamment « le fonctionnement de la bibliothèque médicale de l'asile clinique » (31); il adresse sa question à « M. le Directeur de l'asile Clinique ». Celui-ci, « M. le Dr Taule », répond : « Je fais actuellement procéder à l'achèvement du catalogue de cette bibliothèque. Dès qu'il sera terminé, ce qui ne saurait tarder, j'achèterai d'autres livres, sur le crédit que le Conseil général a mis cette année encore à ma disposition. J'ajoute toutefois que le crédit de 2500 francs demandés par moi au budget de 1895, a été réduit de 500 fr. par le Conseil général et fixé à 2000 fr. Je veillerai à ce qu'il soit bien employé. Malheureusement la bibliothèque médicale est tenue par un malade. Il serait nécessaire, à mon avis, qu'un serviteur y soit attaché ».

Nous découvrons l'existence d'un catalogue répertoriant les documents de la bibliothèque, a priori tout premier catalogue dont nous n'avons actuellement plus aucune trace dans les archives de la Bibliothèque Henri Ey. Nous apprenons de plus que la bibliothèque médicale est « tenue » par un malade. Que faut-il entendre par là ? Que recouvre le terme « tenue » ? S'agit-il uniquement de la réalisation du « catalogue » dont parle le docteur Taule ou d'autres missions sont-elles confiées à ce « malade » ? Les propos restent assez sommaires. De plus, outre le fait qu'une seule personne « tient » cette bibliothèque à laquelle il conviendrait d'associer un « serviteur », on remarque qu'il n'est aucunement fait mention de contributeurs tels que médecins ou internes pour apporter une aide éventuelle. Lorsque le médecin-directeur de l'asile dit « j'achèterai d'autres livres [...] », faut-il en déduire que c'est lui seul qui décide du choix des livres à acquérir ? Ou bien est-ce seulement la formule d'un directeur d'asile, responsable par là-même de la bibliothèque médicale de l'asile qu'il dirige ? Nous posons seulement les questions, sans réels éléments pour y répondre. Le docteur Taule aborde également le sujet du budget. C'est ici l'occasion pour nous de préciser que les informations relatives à la bibliothèque médicale trouvées dans les *Procès-verbaux* ne concernent pas seulement les questions de locaux et de fonctionnement comme dans les cas de 1881 et 1895, mais touchent également aux questions de budget alloué. En effet, pour les années 1886, 1889, 1890, 1891, 1892, 1894, les séances des mois de juin, juillet ou août consacrées à la présentation du « budget ordinaire » de l'année pour l'asile Clinique, mentionnent la « bibliothèque médicale ». On trouve là les sommes accordées à celle-ci, mais elle est systématiquement associée au « matériel scientifique ». On a ainsi pour chaque année mentionnée ci-dessus un article de budget (art. 34, art. 37, ou art. 38 selon les années) intitulé de la sorte : « Bibliothèque médicale et matériel scientifique ». Nous ne pouvons donc tirer aucune conclusion quant à la somme attribuée (2000 francs jusqu'en 1892, 2500 francs dans le « projet de budget de 1895 ») puisque nous n'avons aucun détail sur la répartition de l'argent entre la « bibliothèque médicale » et le « matériel scientifique ». Toutefois, et pour l'année 1895 au moins, il semble que les « 2500 francs demandés » par le docteur Taule ne concernent que la bibliothèque : il n'est pas fait mention ou du moins pas précisé que cette somme, réduite finalement à « 2000 francs », est à partager avec le « matériel scientifique ».

Les deux évocations suivantes de la bibliothèque médicale s'avèrent particulièrement brèves : il en est question lors d'affaires concernant d'autres asiles de la Seine. Dans la séance du 15 juin 1897, on découvre les propos suivants dans la retranscription de l'affaire intitulée « Installation à l'asile de Ville-Evrard de deux bibliothèques » : « M. le directeur demande dans son rapport d'examiner s'il ne serait pas possible, ainsi que cela existe déjà à Sainte-Anne et à Villejuif, de séparer la bibliothèque médicale de la bibliothèque des malades et d'affecter à chacune d'elles un local spécial » (32). Lors de la séance du 28 mars 1899, dans une note sur « l'insuffisance des Services généraux du Cinquième Asile » il est rapporté que « Dans tous les asiles de la Seine, le logement des internes comprend : 1° une chambre par interne, 2° une salle à manger, 3° une office, 4° une salle de garde, pouvant servir, à la rigueur, de bibliothèque médicale, 5° une chambre pour le gardien préposé à leur service » (33). Nous n'apprenons là rien de très neuf au sujet de la bibliothèque qui nous occupe.

Le 21 mars 1905 en revanche, la Commission de surveillance dont la séance se déroule à Sainte-Anne, visite comme il est de coutume l'asile où se tient la réunion. Ainsi, dans la partie « Bibliothèque médicale » de la rubrique « Visite des services de l'asile », on peut lire les lignes suivantes : « La Commission a pu constater sur place, en visitant la bibliothèque des internes, l'insuffisance du local qui y est affecté et où peuvent avoir à se réunir douze internes. Elle a déclaré ne pas voir d'inconvénient à ce que la salle où se tiennent les séances de la Commission et qui sert de musée soit également affectée à cette bibliothèque » (34). On découvre donc d'une part que l'espace occupé par la bibliothèque médicale, jugé trop petit par la Commission, ne permet pas d'accueillir plus de douze

personnes. Même si nous n'avons aucune information précise sur les dimensions de cet espace, on peut, avec la mention du nombre d'individus, imaginer approximativement l'étendue du lieu. D'autre part, on apprend non seulement que la Commission se réunit dans une pièce vraisemblablement proche de cette bibliothèque, pièce occupée par le « musée » et que celui-ci pourrait céder sa place afin d'agrandir la bibliothèque.

Les informations relatives à la « bibliothèque médicale » de l'asile Clinique – également nommée « bibliothèque » ou « bibliothèque des internes » s'avèrent jusqu'à présent - plus précisément jusqu'en 1906 - relativement succinctes. On récolte certes des éléments ayant trait aux locaux (une salle attenante à la salle de garde, au premier étage du bâtiment des services généraux), au fonctionnement ainsi qu'au budget (celui-ci n'est pas forcément présenté de manière détaillée et n'apparaît donc pas systématiquement l'article relatif à la « bibliothèque médicale » et au « matériel scientifique »), mais comme un grand nombre d'années sépare chacune de ces informations, on a l'impression de ne pas avoir la suite directe des avis et propositions émis et de se retrouver en fin de compte face à des fragments un peu éparés. De plus, outre les « internes » mentionnés dans la séance de 1905, on n'obtient pas vraiment d'éléments sur d'autres publics potentiels des lieux, tels que les médecins chefs par exemple.

Dans notre démarche première, nous souhaitons uniquement nous intéresser à la bibliothèque médicale de l'asile Clinique ; nous avons toutefois été tentée – en partie en raison de ce peu d'informations trouvées - d'aller voir de plus près ce qu'il en était pour les bibliothèques médicales des autres asiles de la Seine. En réalité, les choses se sont plutôt passées ainsi : une autre bibliothèque se démarquait dans les *Procès-verbaux* et nous ne pouvions pas ne pas la voir.

3. Quand le modèle vient d'ailleurs

On aurait pu penser, avec les missions incombant à l'asile Clinique en matière de formation des futurs aliénistes, avec la mise en place de cours cliniques de pathologie mentale peu de temps après l'ouverture de Sainte-Anne et la création de la chaire des maladies mentales en 1877, que l'instruction des élèves fréquentant cet asile passerait également par l'existence d'une bibliothèque spécialisée en science aliéniste un tant soit peu exemplaire, cela dès la période que nous venons d'évoquer via les *Procès-verbaux* (1878-1906). Peut-être allons-nous trop loin en parlant déjà de bibliothèque spécialisée et « exemplaire », mais on aurait pu imaginer que la bibliothèque médicale de l'asile Clinique ferait office de modèle, ne serait-ce qu'auprès des autres asiles de la Seine, en matière de fonctionnement, de gestion des collections et de locaux. Or, si bibliothèque modèle il y a, celle-ci se trouve à quelques pas de Paris.

Lorsque nous évoquions plus haut la séance du 2 avril 1895, nous nous sommes gardée de relater la fin de l'échange entre « M. le Dr Bourneville », membre de la Commission chargé de « surveiller » l'asile de Villejuif et « M. le Dr Taule », directeur de l'asile Clinique. Après que ce dernier ait indiqué qu'il faisait « procéder à l'achèvement du catalogue », après qu'il ait donné les chiffres du budget alloué à la bibliothèque médicale s'engageant à bien employer cet argent et qu'il ait précisé que la bibliothèque était « tenue » par un malade, Bourneville répond en ces termes : « M. Barroux, le Directeur de l'asile de Villejuif, dont tous nous regrettons la perte prématurée, en était arrivé à rédiger un catalogue qui était mis au point chaque année et à faire également un inventaire annuel : c'est là un des moyens d'assurer la conservation et l'augmentation de cet excellent moyen de travail, la

bibliothèque médicale que le département de la Seine met à la disposition de ses collaborateurs, médecins et internes. Dans cet établissement, la bibliothèque est bien tenue. On pourrait s'inspirer de sa manière d'agir » (31). Pour rappel, l'asile de Villejuif a ouvert ses portes en 1884, soit 17 ans après Sainte-Anne et à peine 11 ans avant les propos ici rapportés. Et la bibliothèque médicale semble déjà faire office de modèle pour l'ensemble des asiles de la Seine.

Quelques années plus tard, lors de la séance du 23 avril 1901, « M. le Dr Bourneville fait remarquer à la Commission », au cours de la visite annuelle des services de Villejuif, « l'installation très bien conçue de la bibliothèque médicale » (35).

Le 7 juillet 1903, la présentation du budget ordinaire de 1904 pour l'asile de Villejuif par Bourneville, toujours rapporteur de cet asile auprès de la Commission, donne lieu à de longs échanges sur divers aspects ayant trait à la gestion de la bibliothèque médicale. M. Lucipia, directeur de Villejuif qui s'exprime quant à l'inexistence « à sa connaissance » d'un inventaire de cette bibliothèque qui « est à la disposition exclusive des médecins », précise que celle-ci « est d'ailleurs la plus importante des services d'aliénés de la Seine, et [que] peu d'établissements hospitaliers de province en possèdent une aussi riche ». La discussion se poursuit entre les deux interlocuteurs déjà cités ainsi qu'avec d'autres membres de la Commission. On demande si a été tenu un « livre d'entrée » où seraient inscrits les « volumes au moment de leur acquisition ». Le Directeur de l'asile « ne peut l'affirmer ». Bourneville s'adresse alors au Directeur et lui fait savoir qu'il « ne doit point avoir de scrupule à faire procéder à un inventaire qui est nécessaire » et qu' « il peut en charger le bibliothécaire des internes ». On vante également les mérite d' « un récolement annuel » et la discussion se termine sur la nécessité de réaliser « l'inventaire demandé par la Commission [...] et que le département a le droit et le devoir même d'y faire procéder » (36). Nous résumons là de manière assez brève des échanges qui, précisons-le, occupent une bonne page de procès-verbal. Et ce n'est pas fini. Lors de la présentation du budget ordinaire de 1905 à la date du 26 juillet 1904 – toujours par le rapporteur Bourneville – il est de nouveau question d'inventaire (37). Nous apprenons que Villejuif s'est conformé aux instructions données par « M. le Préfet [...] pour que cet inventaire soit fait ». Et nous découvrons à la suite de cette information le détail des sommes dépensées par année pour cette bibliothèque depuis l'ouverture de l'asile. Concernant l'inventaire, Bourneville « ajoute qu'il serait intéressant de savoir si les autres asiles se conforment à ce point de vue à l'exemple donné par celui de Villejuif. » Le membre de la Commission M. Pelletier clôt la discussion en déclarant que « des instructions ont été envoyées à la direction de chacun des asiles pour l'établissement d'un inventaire de la bibliothèque médicale. »

Ajoutons que dans les articles des budgets annuels dédiés à la « bibliothèque médicale et [au] matériel scientifique » de Villejuif, on découvre le détail des sommes allouées. Pour les budgets des années 1903 (38), 1904, 1905 et 1906, celles-ci sont réparties entre les médecins en chef (1000 francs pour chacun des 4 médecins) et le pharmacien (500 francs), chargés d' « affecter » cet argent « aux dépenses de bibliothèque médicale et matériel scientifique ».

Nous pouvons tout d'abord constater que sur l'ensemble de ces premières années du 20^{ème} siècle, la bibliothèque médicale de Villejuif se révèle particulièrement « visible » dans les *Procès-verbaux*. Il est d'une part systématiquement fait mention lors de la présentation du budget annuel, de l'article « Bibliothèque médicale et matériel scientifique » ; notons que celui-ci n'apparaît pas toujours dans les budgets des autres asiles, notamment dans celui de l'asile Clinique. D'autre part, et comme on a pu le voir, cette présentation du budget donne l'occasion au rapporteur Bourneville d'aborder des questions relatives à la gestion de la bibliothèque médicale, comme par exemple la nécessité de l'inventaire ; ou bien, et comme c'est le cas lors de la présentation du budget en 1906, de préciser le nombre de volumes achetés en 1905 : « 131 [...] pour la somme de 2172 francs » (39). De plus, on constate que les informations récoltées sur cette bibliothèque s'avèrent plus « riches » d'une certaine manière, que celles que nous avons trouvées jusqu'à présent sur la bibliothèque médicale de Sainte-

Anne. En effet, on découvre par exemple le rôle des médecins en chef qui, outre l'achat de documents, sont « les meilleurs juges de l'urgence qu'il peut y avoir à remplacer tel ou tel ouvrage » (36) ; on se rend compte également des longues discussions que suscite la bibliothèque en matière de gestion des collections lorsque sont évoquées les questions de « récolement », de « livre des entrées » et, comme on l'a déjà évoqué, d « inventaire ». Rappelons enfin qu'il est dit à maintes reprises que les autres asiles pourraient s'inspirer de cette bibliothèque et qu'il est clairement énoncé qu'elle est « la plus importante des services d'aliénés de la Seine ».

Or comme par hasard, le rapporteur de Villejuif auprès de la Commission de surveillance pour les années mentionnées ci-dessus, n'est autre que Désiré Magloire Bourneville ; celui-là même qui, comme l'a vu dans notre première partie, avait grandement œuvré au développement des bibliothèques de salle de garde des hôpitaux de l'Assistance publique et avait également joué un rôle important dans la mise en place des bibliothèques des malades des asiles. Alors, est-ce vraiment un hasard si Villejuif fait office de modèle ? Vraisemblablement pas. Pour rappel, l'attribution de surveillance d'un asile confère au membre qui en a la charge la mission d'étudier tout ce qui a trait à cet établissement et de présenter sous forme de rapport et de propositions, des questions particulières relatives à l'asile en question. On peut donc facilement imaginer que les intérêts d'un homme aussi actif et engagé que Bourneville, entre autres sur les questions d'enseignement et d'éducation et par là-même de bibliothèques de tous types, ont pu avoir une influence majeure sur l'asile dont il avait la charge. Cela, en dépit du rôle uniquement consultatif de la Commission.

Si la bibliothèque de Villejuif est particulièrement « visible » à la fin du 19^{ème} siècle et dans les premières années du 20^{ème} siècle, si elle est la plus importante des services d'aliénés et si elle fait office de modèle auprès des autres asiles de la Seine tout au long de cette période, le vent tourne soudain en 1907 en faveur de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique.

B. La bibliothèque se réveille

Alors que les mentions de la bibliothèque médicale de Villejuif se succédaient années après années dans les *Procès-verbaux* que nous consultions, nous découvrons soudain deux pages et demie de procès-verbal consacrées à la bibliothèque médicale de Sainte-Anne. A partir de là, des informations relatives à cette bibliothèque apparaissent durant plusieurs années consécutives alors que la bibliothèque de Villejuif semble disparaître des *Procès-verbaux*. Nous nous attarderons donc tout d'abord sur ces « deux pages et demie » de 1907 avant de découvrir les autres mentions relatives à la bibliothèque de l'asile Clinique, en grande partie dédiées aux problèmes de locaux.

1. Un écrit fondateur

Lors de la séance du 19 mars 1907 qui se tient à Sainte-Anne, l'un des points abordés à l'ordre du jour s'intitule : « Transfert et réorganisation de la bibliothèque médicale, au rapport de M. Béhenne ». On remarque que pour la première fois, la « bibliothèque médicale » de l'asile Clinique devient une « affaire traitée » à part entière. Celle-ci donne lieu à un texte que nous découvrons aux pages 109 à 111 du procès-verbal et que nous reproduisons dans son intégralité en annexe 1 de notre travail ; ce texte permet d'une part de recueillir un certain nombre d'informations sur l'emplacement et le fonctionnement de la bibliothèque (informations qui nous faisaient quelque peu défaut jusqu'à présent), et s'avère d'autre part capital dans la mesure où il semble faire office d'écrit fondateur (40).

Le rapport débute par l'évocation d'une note adressée « à diverses reprises » par les internes en médecine et en pharmacie de l'asile Clinique à M. le Préfet ; note dans laquelle est demandé le « transfert de la bibliothèque médicale dans un local moins défectueux ». Celle-ci est en effet « installée très à l'étroit dans une pièce contiguë au réfectoire des internes [...] et assez mal éclairée ». Il est rappelé que lors de sa visite de 1905, la Commission avait émis l'idée de déplacer la bibliothèque dans le local occupé par le musée ; projet qui n'avait pu aboutir en raison de l'attribution de ce local « à une autre destination ». M. Béhenne fait savoir que « tout le monde est aujourd'hui d'accord » pour transporter la bibliothèque « au même premier étage du bâtiment des services généraux, de l'autre côté du couloir, dans une chambre servant de logement à un interne ». Il est précisé que cette pièce plus vaste et mieux éclairée pourra gagner en superficie grâce à « l'enlèvement d'une cloison ». On envisage d'installer l'interne délogé dans la pièce qui sert de salle de garde et d'attribuer à la salle de garde l'ancien espace occupé par la bibliothèque médicale. M. Béhenne indique que ces transformations ne nécessitent aucun crédit spécial dans la mesure où les ateliers de l'asile Clinique suffisent « à leur exécution matérielle ».

Cette réorganisation des espaces serait amenée à coïncider avec ce que le rapporteur désigne comme « réorganisation administrative de la bibliothèque ». M. Béhenne présente tout d'abord un état des lieux du mode de fonctionnement de cette bibliothèque, nous permettant de comprendre pourquoi « le service n'y est pas à l'abri de toute critique ». On découvre en effet que « la distribution des volumes s'y fait sans contrôle ni surveillance » et que les ouvrages sont pris sans être rapportés de manière systématique. En conséquence, « les collections se trouvent dépareillées » et la mauvaise tenue du lieu décourage certains médecins de « donner des livres à la bibliothèque » qui n'assure pas « la conservation des ouvrages qui la composent ». C'est l'occasion pour le rapporteur de préciser d'une part qu'« il importe [...] d'assurer cette conservation et de ne pas décourager les intentions des bienveillants donateurs » et de déclarer d'autre part – en rapport avec les collections dépareillées – que « l'asile Clinique devrait, au contraire, posséder la collection complète de tous les ouvrages parus sur la psychiatrie et l'aliénation mentale ». C'est ici la première mention de ce que nous nommerions aujourd'hui « politique documentaire » ou « politique d'acquisition » et qui confère clairement à la bibliothèque médicale de l'asile Clinique un rôle de bibliothèque spécialisée. Cette mention donne lieu un peu plus loin dans le texte à de nombreux échanges entre les membres de la Commission ; échanges sur lesquels nous reviendrons un peu plus tard. Avant cela, découvrons « les bases de l'organisation projetée » dévoilées par M. Béhenne.

« M. le Dr Dagonet » - il s'agit de Jules Dagonet, médecin chef de la division des femmes et fils de Henri Dagonet, l'un des premiers médecins chef de l'asile Clinique – est chargé de « gérer le crédit Bibliothèque médicale, et de désigner les ouvrages à acheter, après avoir pris l'avis de ses collègues et des internes ». Un « employé aux écritures » rémunéré 300 francs par an est quant à lui chargé d'assurer « la garde de la bibliothèque », « secondé par un malade ». Celle-ci est accessible le jour et le soir sauf pendant les repas, et la consultation sur place des documents est privilégiée. Toutefois, un système d'emprunt des ouvrages est prévu « à la condition expresse que le prêt et le rétablissement du livre emprunté fussent mentionnés sur un registre spécial tenu par le gardien ». Le rapporteur espère ainsi remédier au problème de non-retour et de perte des documents évoqué plus haut. Il propose en suivant à la Commission d'émettre un avis favorable au « transfert de la bibliothèque » et à « sa réorganisation administrative » sur les bases indiquées ci-dessus. C'est à ce moment-là que plusieurs membres de la Commission interviennent et s'interrogent quant au public cible de la bibliothèque ainsi qu'aux domaines couverts par les collections. Il est redit par le rapporteur Béhenne que la bibliothèque « sert aux médecins et aux internes », « mais qu'on paraît demander qu'elle soit spécialement la bibliothèque scientifique des maladies mentales ». On se questionne alors sur le caractère général ou spécifique des collections, et Bourneville prend la parole, exposant en ces termes

sa vision de la bibliothèque : « elle doit être consacrée avant tout aux questions de neurologie et de psychiatrie. Ce sera une bibliothèque spéciale des maladies mentales, au même titre que la bibliothèque de l'hôpital Saint-Louis pour les maladies de la peau. [...] Les bibliothèques de cette nature [...] rendent de grands services, car on y trouve des publications spéciales qui ne sont pas déposées à la bibliothèque de la faculté de médecine ». Après avoir rappelé qu'il avait activement participé à la mise en place de bibliothèques comme celle de l'hôpital Saint-Louis (41), Bourneville « est toutefois d'avis de ne pas exclure » de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique, « les ouvrages de médecine et de chirurgie générale, ainsi que les livres pouvant aider les internes dans la préparation de leurs examens ». Le Dr Dagonet émet quant à lui l'avis que la bibliothèque conserve un « caractère spécial » en raison de l'« insuffisance du crédit prévu pour son entretien » et le rapporteur Béhenne conclut « à la prédominance dans la bibliothèque des livres ayant un caractère scientifique intéressant l'aliénation mentale, et accessoirement à la présence de livres pouvant présenter pour les internes un intérêt plus immédiat. »

Comme on peut le constater, cette proposition définit les grandes lignes de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique tant au niveau de l'espace dédié, de l'acquisition des documents et de la gestion des collections, que du public fréquentant les lieux et du personnel en charge de son bon fonctionnement. Pourquoi ce soudain réveil en 1907 ? Nous n'avons pas d'éléments pour expliquer ce phénomène et nous n'avons pas exploré de possibles chemins de réponse. Comme on l'a vu, la demande initiale émane des internes – leur nombre s'est accru depuis l'ouverture de l'asile Clinique, ils sont 12 en 1905 - et ne semble concerner que l'aspect « défectueux » du lieu. Les dysfonctionnements énumérés par le rapporteur incitent à revoir l'organisation de la bibliothèque, mais nous ne savons pas précisément qui motive cette « réorganisation administrative ». Est-ce en lien avec les « instructions » que nous évoquions plus haut, envoyées à la direction des asiles pour que soit réalisé un inventaire des bibliothèques ? Pour rappel, celles-ci datent de 1904. De plus, pourquoi le docteur Dagonet plutôt qu'un autre médecin chef est-il désigné pour gérer le crédit de la bibliothèque et pour choisir – après avis de ses collègues et des internes – les documents à acquérir ? Là non plus nous n'avons pas de réponse à apporter, n'ayant pas approfondi nos recherches de ce côté-là. En tous les cas, et même s'il ne s'agit là que d'une proposition adoptée néanmoins par la Commission, celle-ci nous permet de voir se dessiner le profil de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique. Comme on l'a signalé, la question des domaines couverts par les collections génère des réactions plus ou moins divergentes mais qui finissent par s'accorder : outre la présence d'ouvrages généraux à destination des internes, la bibliothèque doit être spécialisée en psychiatrie et en tout ce qui touche à la pathologie mentale.

Comme on l'aura remarqué, Désiré Magloire Bourneville intervient au cours de cette discussion précisément sur cette question de spécificité de la bibliothèque. Celle-ci doit être selon lui « la bibliothèque spéciale des maladies mentales ». Avec cette affirmation, Bourneville confère d'une certaine manière à la bibliothèque médicale de Sainte-Anne, un rôle de bibliothèque de référence.

On notera que c'est à partir de cette période que la bibliothèque médicale de l'asile de Villejuif disparaît quelque peu des procès-verbaux. La mort de Bourneville en 1909 est-elle l'une des raisons de ce dynamisme moindre ? Ou bien peut-on expliquer ce phénomène par le tout nouvel essor pris par la bibliothèque médicale de l'asile Clinique ? Nous soulevons seulement les questions.

2. La bataille des locaux

« Essor » n'est peut-être pas le terme complètement approprié pour qualifier le réveil de la bibliothèque médicale de Sainte-Anne. Si celle-ci devient soudain très visible dans les *Procès-verbaux*, c'est en grande partie au travers de problèmes de locaux.

La visite des services de l'asile Clinique lors de la séance du 24 mars 1908 est l'occasion d'aborder plusieurs problèmes concernant la salle de garde des internes et par là-même l'espace occupé par la bibliothèque médicale (42). Pour donner suite à la proposition de 1907 qui visait entre autres à agrandir la bibliothèque, le rapporteur Béhenne rend compte de sa récente visite à l'asile Clinique, visite au cours de laquelle il a cherché la salle de garde, sans vraiment la trouver. On découvre alors que celle-ci pourrait être le « local contigu à la salle à manger des internes » et qu'en réaménageant l'espace et en y ajoutant un lit, l'interne de garde serait à même d'y coucher. Quant à la bibliothèque, dont il est rappelé que « M. le Dr Dagonet a la direction », on pourrait l'agrandir en délogeant un interne qui recevrait en contrepartie une indemnité de logement (notons que ce n'est pas ce qui était prévu dans la proposition de 1907) ; mais cette solution ne fait nullement l'unanimité. On découvre quelques pages plus loin dans la rubrique « Travaux proposé pour 1909 » que la Commission décide finalement « d'ajourner l'agrandissement de la bibliothèque médicale » s'opposant à l'idée de « déloger un interne », précisant que « l'asile n'aurait bientôt plus compté que des internes externés » (43). Nous récoltons au passage – dans le compte-rendu de la visite des services - quelques informations sur les collections et sur leur répartition (le terme est peut-être un peu excessif) au sein de l'espace bibliothèque. En effet, lors de la présentation des arguments visant à défendre l'idée que la bibliothèque n'a pas besoin d'être agrandie, on apprend qu'« il conviendrait » dans un premier temps « de compléter les panneaux vides » et de « transporter ailleurs les vieux ouvrages » : « il y aurait ainsi plus de place laissée libre pour les auteurs demandés ». Le docteur Dagonet fait quant à lui observer « qu'étant donnée la quantité importante d'ouvrages offerts à la bibliothèque ou achetés à ses frais, le travail demandé devra être effectué à courte échéance ». On notera que cette affirmation semble contredire un tant soit peu le constat de 1907 qui rappelait que la mauvaise tenue de la bibliothèque décourageait nombre de médecins à donner des livres. On constate d'autre part que l'« insuffisance du crédit » mentionnée par le docteur Dagonet en 1907, le mène à préciser en 1908 qu'il approvisionne la bibliothèque sur ses propres deniers.

Lors de la visite des services le 23 mars 1909, il est de nouveau question de l'agrandissement de la bibliothèque médicale (44). C'est l'occasion pour le docteur Dagonet d'insister particulièrement sur cette nécessité d'annexion de chambre d'interne, afin d'obtenir un espace plus adéquat pour la bibliothèque. Il précise en effet que « certains panneaux de cette bibliothèque qui étaient vides » l'année précédente « sont actuellement remplis » et que « des livres d'un usage courant doivent même être placés en tas sur le haut de la bibliothèque ; beaucoup d'ouvrages, moins demandés, sont en outre dans les greniers des quartiers de malades. Il y aurait intérêt à grouper tous ces livres, et à installer une bibliothèque aussi importante dans un local suffisant ». Les mêmes arguments que l'année précédente sont invoqués afin de s'opposer à l'agrandissement demandé. La seule solution possible consisterait à trouver sur le site même de l'asile Clinique un local pouvant faire office de chambre d'interne.

Lors de la visite des services de l'asile Clinique un an plus tard, le 22 mars 1910, le problème n'est toujours pas résolu. On découvre les lignes suivantes : « La visite de la salle de garde n'a entraîné aucune observation ; mais, à la bibliothèque médicale, M. le Dr Dagonet qui en a la direction a signalé à nouveau l'insuffisance de son installation, et rappelé les observations déjà présentées à ce sujet à la Commission au cours de ses précédentes visites. [...] La Commission a reconnu cette insuffisance et émis le vœu que l'Administration recherche les moyens pratiques d'y remédier » (45).

On remarque tout au long de ces lignes l'insistance dont semble faire preuve le docteur Dagonet pour remédier au manque d'espace dont souffre la bibliothèque. Si nombre de membres de la Commission s'insurgent contre l'idée de loger un/des interne(s) à l'extérieur de l'asile, le médecin en chef de la division des femmes place la bibliothèque médicale en tête des priorités. Sa persévérance va finir par payer.

Nous n'avons pas consulté les *Procès-verbaux* des années comprises entre 1911 et 1913. Nous nous retrouvons donc en 1914, lors de la séance du 17 mars, dans la rubrique « Examen de projets de travaux intéressant l'asile Clinique » (46). Le président de la Commission donne connaissance d'une lettre de « M. le Préfet signalant l'insuffisance et les inconvénients de la salle de garde des internes, salle aménagée dans l'ancienne bibliothèque ». Il s'agit là de l'aménagement effectivement prévu dans la proposition de 1907. Mais ainsi que le précise le Préfet, les « inconvénients » de la salle de garde – celle-ci avait donné satisfaction à la Commission lors des visites de 1909 et 1910 – amènent les internes à « monter leur garde » dans la chambre de l'interne contigüe à la bibliothèque médicale ; chambre qui doit être annexée à la bibliothèque « suivant le vœu émis précédemment par la Commission et ratifié par le Conseil général ». On constate donc que depuis 1910, les décisions ont évolué en faveur de l'agrandissement de la bibliothèque médicale. De plus, le Préfet propose « d'affecter au service de garde une autre chambre d'interne dont l'occupant serait externé et recevrait une indemnité de logement de 600 francs ». Le rapporteur Cherrier donne quelques indications quant à la chambre nouvellement affectée pour l'interne de garde et nous retranscrivons ici ces précisions qui ont l'avantage de nous permettre de situer cet emplacement : « la pièce (actuellement occupée par les internes en pharmacie) [...] se trouve au premier étage des services généraux de l'asile juste en face de l'escalier ». Lorsque le membre de la Commission M. Ménétrier s'étonne « que l'on ne puisse trouver aucune autre chambre à attribuer à l'interne en pharmacie », le président « rappelle que déjà 2 chambres d'interne ont été affectées au service de la bibliothèque médicale ».

Il faut attendre la séance du 17 novembre 1923 pour retrouver des informations relatives à la bibliothèque, associée une fois encore aux problèmes de locaux du premier étage des services généraux. Elle est mentionnée dans une affaire intitulée : « Attribution de logements à des internes de l'Asile Clinique », rapportée par le membre de la Commission M. Michel (47). Pour résumer le problème, qui remplit pas moins de trois pages de procès-verbal, disons que les internes de Sainte-Anne se plaignent du peu de chambres à leur disposition sur le site de l'asile Clinique (6 en 1912, contre 2 en 1923) et demandent que des mesures soient prises pour y remédier. Si le directeur de l'asile ne semble pas en mesure de répondre favorablement et dans l'immédiat à leur demande, le rapporteur présente quant à lui une proposition auprès de la Commission, après avoir pris la peine de se rendre sur les lieux afin de trouver une solution. Après avoir mentionné une petite chambre située « derrière la cuisine, près de la chambre dite de garde » et identifiée comme potentiellement « logeable », M. Michel se livre à la description de la bibliothèque qu'il a également visitée : « Elle a disons-le franchement, l'aspect d'un taudis. Au milieu se trouvent des instruments de reliure. Aux murs des rayons contenant des livres qui paraissent remonter à une époque très ancienne. Je n'y ai pas aperçu un seul ouvrage d'édition récente ; il y aurait là m'a-t-on dit, une collection de thèses qui présente une certaine utilité pour les étudiants. Je crois qu'il conviendrait de rechercher un local moins grand, à la portée des internes et des médecins ; au besoin on pourrait faire une sélection, mettre de côté les ouvrages désuets et ranger les ouvrages utiles et les thèses dans des rayons qui garniraient la salle de garde et son annexe le fumoir. La bibliothèque pourrait ainsi fournir au moins deux chambres, si ce n'est trois ».

Voilà en quels termes est dépeinte la bibliothèque médicale de 1923 par le rapporteur de l'asile Clinique. Le « taudis » dont il est question nous laisse imaginer que le système proposé en 1907 n'a vraisemblablement pas perduré. On n'a d'ailleurs aucune information précise depuis cette date quant

au fonctionnement de la bibliothèque. Les seuls éléments récoltés entre temps concernaient sa direction, assurée par le docteur Dagonet, et le manque d'espace pour ranger les collections. On est donc un peu surpris d'apprendre qu'il « conviendrait de rechercher un local moins grand ». Mais sans doute cette remarque est-elle motivée par la recherche urgente de « place ». Quant aux livres qui semblent « remonter à une époque ancienne » : doit-on déduire de cette remarque que personne ne se charge plus d'en acquérir de récents, ni par achat ni par don ? Toujours est-il que la bibliothèque est une nouvelle fois amenée à se déplacer pour rejoindre peut-être les murs de la salle de garde agrandie entre temps.

La proposition conduit les membres de la Commission à créer une sous-commission chargée d'étudier en détail les différentes possibilités de réaménagement des locaux (chambres d'internes, salle de garde, bibliothèque). Celle-ci rend compte de ses conclusions quinze jours plus tard, le 30 novembre 1923 (48). Concernant la bibliothèque, il est une nouvelle fois proposé qu'elle rejoigne l'espace occupé par « la salle dite du musée, vaste pièce à trois fenêtres dans laquelle les rayons contenant les livres pourraient être établis le long des murs, les dimensions de la pièce laissant une large place pour plusieurs tables de travail » ; proposition à laquelle les médecins se disent favorables. Toutefois, le directeur de l'asile M. Reyrel indique qu'un remaniement de divers services généraux (lingerie, ateliers de repassage, couture) permettraient de libérer des espaces qui pourraient devenir des chambres d'internes. Il ne serait plus nécessaire dans ce cas de déplacer la bibliothèque. Les conclusions du rapporteur sont néanmoins adoptées.

Il n'est plus fait mention de locaux relatifs à la bibliothèque médicale dans les *Procès-verbaux* des années suivantes. Il faut attendre le 16 mars 1931, jour de séance à l'asile Clinique et de visite des services, pour apprendre de M. Hédin, tout nouveau directeur de Sainte-Anne, que l'on envisage de déplacer la bibliothèque médicale dans le local occupé par la bibliothèque des malades, pièce aux « belles proportions ». « L'ancienne bibliothèque médicale serait transformée en laboratoire » et « la bibliothèque des malades transférée dans le parloir des femmes » (49).

Nous en restons là pour les questions relatives aux locaux. Notons que les informations trouvées dans les seuls *Procès-verbaux* des années évoquées ci-dessus nous laissent dans l'incapacité totale de situer précisément l'emplacement de la bibliothèque médicale. Nous savons qu'elle occupe un espace – plus ou moins changeant - au premier étage du bâtiment des services généraux.

Afin de conclure sur cette deuxième partie, rappelons que si la bibliothèque médicale est restée relativement discrète jusqu'en 1906, sa visibilité dans les *Procès-verbaux* pour la période allant de 1907 à 1931 est avant tout liée à des questions d'aménagement, agrandissement, déplacement – questions qui semblent quelque peu tourner en boucle pour finalement aboutir au nouvel élan de 1931 que nous aborderons dans notre troisième partie. A l'origine de cette volonté d'affirmation et d'expansion, très vraisemblablement la proposition de 1907 qui définissait les grandes lignes de la bibliothèque : un médecin responsable du lieu, du budget et de l'acquisition des collections ; du personnel pour veiller, grâce à la mise en place d'un système de prêt, à la circulation des documents ; une spécificité énoncée, celle de bibliothèque de référence en science aliéniste. Si le docteur Dagonet est la figure marquante des années comprises entre 1907 et 1910 - garant du budget et des collections, défenseur de l'espace dédié à la bibliothèque -, l'homme qui semble traverser l'histoire que nous venons de raconter – nous parlons de la période allant du milieu des années 1880 jusqu'à l'année 1907 – n'est autre que le docteur Bourneville. En effet, celui qui avait œuvré pour le développement des bibliothèques de salle de garde des hôpitaux de l'Assistance publique, celui qui avait très vraisemblablement exercé une influence décisive dans la constitution de la bibliothèque médicale « modèle » de l'asile de Villejuif,

joue également un rôle relativement important dans la mise en place de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique. Ainsi que nous l'avons vu, il est le premier à demander la création de bibliothèques pour les internes dans les asiles de la Seine, il est à nouveau le premier à demander pour l'asile Clinique l' « Adjonction à la salle de garde des internes d'une salle servant de bibliothèque », il est celui qui « se soucie » de par ses questions et interventions en tant que membre de la Commission de surveillance, de la « tenue » de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique ; il est enfin celui qui affirme clairement – même s'il n'est pas le seul - la spécificité de cette « bibliothèque spéciale des maladies mentales ».

Celle-ci, comme on a pu le voir au fil des mentions la concernant dans les *Procès-verbaux*, est nommée « bibliothèque », « bibliothèque médicale » ou « bibliothèque des internes » : termes qui désignent une même entité.

Nous avons finalement assez peu parlé de l'article « Bibliothèque médicale et matériel scientifique » du budget annuel de l'asile Clinique. En effet, comme nous l'avons dit, celui-ci n'est pas systématiquement mentionné dans les *Procès-verbaux* des années consultées ; le budget présenté par les rapporteurs n'est pas toujours complètement détaillé.

De plus, ce que recouvre l'expression « bibliothèque médicale » dans l'article du budget n'est pas totalement clair pour nous. En effet, si dans certains cas nous avons la preuve que cette ligne budgétaire concerne la bibliothèque médicale dont nous parlons (la bibliothèque située au premier étage du bâtiment des services généraux) (31), nous découvrons également que cet article du budget peut concerner d'autres services de l'asile Clinique. Si l'on prend par exemple le budget ordinaire de 1904 (50), l'article « Bibliothèque médicale et matériel scientifique » n'est mentionné que dans la partie du budget consacrée au Pavillon de chirurgie (ouvert en 1900). La somme allouée s'élève à 500 francs. Cela signifie-t-il que ce service possède également un espace dédié à une bibliothèque médicale ? Ou bien est-ce là simplement la somme accordée au médecin chef du service en question qui achètera les documents de son choix ; documents qui une fois sélectionnés et acquis par lui rejoindront la bibliothèque médicale du premier étage des services généraux ? Notre troisième partie nous permettra peut-être de répondre à cette question. Ce système de somme allouée par médecin chef chargés d'affecter l'argent à des « dépenses de bibliothèque médicale et matériel scientifique » est en tous les cas mentionné pour l'asile de Villejuif en 1902 par exemple (38).

Pour finir, rappelons que toutes les informations récoltées dans les *Procès-verbaux* ne nous ont fourni que des éléments relativement sommaires quant au contenu même de la bibliothèque, nous invitant par là-à nous diriger vers les premières collections elles-mêmes.

III. La réorganisation de 1931 ou l'occasion d'examiner les premières collections à la loupe

La réorganisation de la bibliothèque en 1931 est l'occasion pour nous, grâce aux documents qui témoignent de ce travail, de recueillir des éléments sur les premières collections de la bibliothèque médicale. Nous avons effectivement récolté jusqu'à présent des informations relatives aux locaux, à la gestion des documents, au public des lieux, au personnel, mais nous n'avons pas vraiment d'idée sur le contenu précis de cette bibliothèque « spéciale des maladies mentales ». Nous présenterons donc tout d'abord le contexte et les acteurs de cette réorganisation ainsi que les outils issus de ce travail ; à partir de ces derniers, nous serons en mesure d'examiner un échantillon de collections. Ce sera le moyen d'obtenir des informations complémentaires sur cette bibliothèque des premiers temps.

A. La « nouvelle bibliothèque »

1. Un crédit spécial et des réorganisateur

Lors de la séance du 17 octobre 1930 de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine, l'un des points abordés à l'ordre du jour concerne la « Révision des crédits alloués pour les bibliothèques et les laboratoires des asiles » (51). On découvre que la Commission a récemment réfléchi sur les possibles moyens « d'intensifier la vie des laboratoires des asiles » après avoir demandé leurs avis et manières de voir aux différents médecins chefs. Ces derniers considèrent que « les crédits des laboratoires sont insuffisants » et ne souhaitent pas la mise en place d'un laboratoire central, possibilité émise par la Commission. L'idée présentée par le rapporteur Raiga consisterait en un « système mixte » qui verrait l'installation d'un « dépôt central d'instruments scientifiques, lesquels seraient mis à la disposition de chaque praticien suivant les besoins de son service ». La proposition prévoit également de centraliser « dans ce dépôt les ouvrages et périodiques scientifiques que MM. les médecins auraient la faculté de consulter ». Il est précisé ensuite que « le crédit 'Bibliothèque médicale et matériel scientifique' devrait être relevé de manière à permettre le renouvellement d'abonnements interrompus depuis plusieurs années et à faire face aux dépenses de reliure ». Les budgets de 1931 des différents asiles de la Seine comporteraient donc diverses augmentations : l'article « Bibliothèque médicale et matériel scientifique » comprendrait « une allocation exceptionnelle destinée à l'aménagement du dépôt central » et « un relèvement du crédit annuel de la bibliothèque proprement dite ».

Nous supposons que c'est vraisemblablement là le crédit spécial qui donne lieu à la réorganisation de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique en 1931.

En 1932, un article publié dans les *Annales médico-psychologiques* et signé Henri Ey, relate la cérémonie d' « inauguration de la bibliothèque médicale de l'asile Sainte-Anne » ; inauguration faisant suite à l'entreprise de réorganisation (52). Cette « cérémonie intime » est l'occasion pour M. Michaut, Chef de service de l'Assistance Départementale à la Préfecture de la Seine et pour M. Hédin, Directeur de l'asile Clinique, de souligner « les efforts du Conseil général qui, par l'octroi de crédits – malheureusement encore insuffisants – ont permis la réalisation et la mise au point » d'un « instrument de travail indispensable » ; entendons par là la bibliothèque. L'évocation de cet « octroi de crédits » semble faire écho au crédit spécial prévu dans le budget de 1931 que nous mentionnions plus haut.

L'article parle de la « nouvelle salle de la Bibliothèque » nous permettant de déduire ou de supposer du moins, que celle-ci correspond à l'emplacement proposé en mars 1931 par M. Hédin (49). On découvre que la cérémonie d'inauguration réunit, outre les personnes déjà citées, le professeur Henri Claude et le professeur agrégé Joseph Lévy Valensi, tous les médecins chefs de service de l'asile Clinique ainsi que René Charpentier, secrétaire général de la Société médico-psychologique et président de l'Association amicale des Internes et anciens Internes des asiles de la Seine. Si tous « ont applaudi à la belle installation d'une bibliothèque psychiatrique appelée à rendre de très grands services à tous les médecins qui voudront y travailler », le professeur Henri Claude, alors titulaire de la chaire de Clinique des maladies mentales et de l'encéphale, « a félicité les organisateurs de la Bibliothèque et a montré tout l'intérêt d'une telle entreprise de centralisation ».

Qui sont ces « organisateurs » et qu'entend-on par « centralisation » ? Un peu plus loin dans le texte on découvre les noms de « M. le Dr Capgras » - Joseph Capgras est à cette époque et depuis 1929 médecin dans le service des hommes à l'asile Clinique (53) - et son « actif auxiliaire, le Dr Masquin, auxquels revient le mérite d'avoir su organiser, classer et enrichir une collection de livres et de revues qui fera bientôt de cette bibliothèque une des plus importantes de la spécialité ». À ces deux « organisateurs », ajoutons Henri Ey. Celui-ci signe l'article auquel nous nous référons : peut-être est-ce la raison pour laquelle il n'est pas cité, ne s'auto-mentionnant pas ? Il s'agit là d'une supposition. Nommé en 1925 à l'internat des asiles de la Seine, il devient chef de clinique à partir de 1931 dans le service du professeur Claude (54). Il est signalé par diverses sources (55) (56) comme l'un des acteurs majeurs de la réorganisation de la bibliothèque médicale et de la classification des documents. Nous n'avons pour notre part aucune information sur le rôle précis de chacun de ces « organisateurs », point qui mériterait d'amples approfondissements.

Que signifie la « centralisation » dont parle Henri Claude ? Faut-il comprendre que la réorganisation de la bibliothèque médicale a donné lieu au regroupement en un seul et même espace de documents provenant de divers services de l'asile Sainte-Anne, venus rejoindre les collections déjà présentes dans la bibliothèque du premier étage des services généraux ? Nous posons seulement la question. L'examen des premières collections nous fournira peut-être des éléments de réponses. Toujours est-il que cette « centralisation » fait écho à l'idée de « dépôt central » évoquée dans la proposition du 17 octobre 1930 (51).

Si les termes « [...] enrichir une collection de livres et de revues [...] » semblent aller dans le même sens que l'idée de « centralisation », ils nous laissent imaginer que la réorganisation a peut-être également entraîné des acquisitions de documents par achat ou par dons afin de compléter les collections. Ce n'est là qu'une supposition et nous n'avons aucun élément pour le prouver.

On découvre vers la fin de l'article que la bibliothèque médicale est qualifiée de « nouvelle bibliothèque » par Henri Ey, et qu'elle est amenée à devenir « une des plus importantes de la spécialité » (52). Au risque de nous répéter, c'est déjà le rôle que lui assignait Bourneville en 1907. En revanche, Henri Ey tout jeune médecin au début des années 1930 participera tout au long de sa carrière au développement et au rayonnement de cette bibliothèque « centre d'études pour tous les psychiatres » (52). Mais là est une autre histoire.

Pour l'heure, dirigeons-nous vers les « témoins » de la réorganisation.

2. Les outils issus de la réorganisation

On trouve dans les archives de la bibliothèque Henri Ey plusieurs documents issus de ce travail de réorganisation. Outils d'organisation et de gestion des collections à l'époque où ils sont conçus, ils deviennent pour nous les témoins d'un état des lieux.

-La classification

Un grand livret relié, composé de feuilles cartonnées, porte sur sa première page la mention écrite « Bibliothèque Médicale de l'Asile Clinique - 1931 ». La page suivante intitulée « Le système de classification adopté est la Classification décimale » explique de manière claire et détaillée le système en question. L'ensemble des documents de la bibliothèque se retrouvent répartis sur 10 grands groupes représentés chacun par un chiffre : 0 pour les « Divers » ; 1 pour les « Périodiques » ; 2 pour « Anatomie. Histologie. Physiologie » ; ainsi de suite jusqu'à 9, en passant par 5 pour la « Psychiatrie » (voir annexe 2). Les groupes sont eux-mêmes divisés en sous-groupes (représentés par un deuxième chiffre qui s'ajoute au premier), lesquels peuvent à leur tour être subdivisés à l'aide d'un troisième chiffre. Nous reproduisons en annexe 2 les diverses divisions choisies pour la « Psychiatrie » ainsi que deux subdivisions.

On attribue ensuite à chaque volume un numéro d'ordre au sein de la série à laquelle il appartient. Chaque document de la bibliothèque sera donc classé ou « coté » de la manière suivante : une succession de 3 chiffres correspondant à la série, un trait d'union, un numéro d'ordre (ordre d'arrivée). Par exemple, le document 501-14 signifie 14^{ème} volume de la série 501. Et pour le dire autrement, « 501-14 » correspond à la cote du document.

Ce système de classification constitue d'une certaine manière une première « photographie » du contenu de la bibliothèque. En effet, les différentes désignations choisies pour les « séries » permettent de prendre connaissance des thématiques couvertes par les collections ainsi que des différents types de documents représentés (ouvrages, périodiques, thèses...). Nous supposons que le choix des désignations se fait à partir de l'existant, c'est-à-dire à partir des collections présentes dans la bibliothèque au moment de la réorganisation : collections de la bibliothèque médicale du premier étage des services généraux dont nous avons relaté l'histoire, collections auxquelles se sont peut-être ajoutées des volumes venus d'autres services de l'asile.

Toujours est-il que l'on retrouve dans les différentes séries de la classification, les thématiques mentionnées en 1907 dans la proposition que nous avons qualifiée d'écrit fondateur. En effet, outre la très grande partie consacrée à la Psychiatrie (pas moins de 54 séries ou cotes) qui soulignent et consolident la spécificité de la bibliothèque, on découvre des thématiques médicales d'ordre plus général (voir annexe 2) pour des collections destinées aux internes ainsi que l'avait proposé la Commission de surveillance en 1907 (40).

-Le catalogue

Ce document en plusieurs volumes se présente sous la forme d'un cahier manuscrit. Il ne porte pas de titre mais son contenu nous permet de le nommer « catalogue » puisqu'il liste les documents présents au sein de la bibliothèque par « série » ou thématique. Nous n'avons pas d'indication de date quant au commencement de la réalisation de cet outil, mais la classification utilisée et les cotes attribuées correspondent au système exposé ci-dessus. De plus, l'année d'entrée des documents au sein de la bibliothèque y est précisée mais la première année mentionnée est en général 1933 ; nous n'avons donc aucune précision quant à la date exacte d'entrée des documents arrivés antérieurement. Cet outil nous permet néanmoins, en consultant la liste des volumes précédant l'année 1933, de prendre connaissance des titres présents dans la bibliothèque avant cette date.

Nous supposons qu'une fois le système de classification établi, cet outil a été mis en place afin de répertorier par thématique et donc par cote les documents déjà présents ainsi que les nouvelles acquisitions. On notera que ce catalogue n'existe que pour les cotes du grand groupe « Psychiatrie ».

Nous reproduisons en annexe 3 la première page de la cote 500 (Psychiatrie > Histoire). Nous avons là une liste d'ouvrages appartenant à cette thématique avec pour chaque ouvrage la mention des

auteur/titre/année de parution/nombre de volume ainsi que la cote attribuée. L'indication « 1933 » nous invite quant à elle à regarder les titres figurant avant cette date.

-Le livre des entrées ou cahier d'inventaire

Nous ne nous intéressons ici qu'au premier des 2 volumes de ce document. Intitulé « Livre des entrées du n°1 au n°7221 », ce cahier manuscrit signale entre autres, et comme son nom l'indique, le numéro attribué à chaque volume entrant à la bibliothèque. Là non plus, aucune date ne précise l'année de mise en place de cet outil. On s'aperçoit toutefois assez rapidement que le numéro attribué aux documents est en lien étroit avec la classification de 1931. En effet, le « livre des entrées » est élaboré à partir des rubriques suivantes : « N° des volumes » ou numéro d'inventaire qui correspond au numéro d'entrée des documents dans la bibliothèque ; « Nom de l'éditeur » ; « Titres d'ouvrages » ; « Nbre de Vol. » abréviation pour « Nombre de volumes » ; « N° de classement » qui correspond à la cote attribuée à partir de la classification de 1931 ; « Observ. », abréviation d'« Observation ». On notera qu'il n'existe pas de rubrique permettant de connaître la date d'entrée d'un document. Or, on se rend compte que l'intégration des premiers « N° des volumes » se fait en réalité par cote. Par exemple, on va trouver une liste de titres ayant pour « N° de classement » la cote 500 (du 500-1 au 500-45), puis une liste avec pour « N° de classement » la cote 501 (du 501-1 au 501-127) et ainsi de suite. Une fois que tous les premiers ouvrages d'une série sont intégrés, le livre des entrées en devient réellement un : on observe en effet que se succèdent des documents aux cotes qui ne se « suivent » pas. Pour dire les choses plus simplement, on a attribué à l'époque de la réalisation de cet outil un numéro d'entrée vraisemblablement aléatoire pour tous les documents déjà présents dans la bibliothèque ; à partir de là, le livre des entrées a réellement joué son rôle pour les nouveaux documents acquis.

Ces trois outils nous permettent chacun de prendre connaissance du contenu de la bibliothèque au début des années 1930. En effet, si la classification donne des indications sur les thématiques et le type de documents présents, le catalogue et le livre des entrées listent ces documents. Toutefois, et comme nous l'avons dit, nous n'avons pas de date précise d'arrivée à la bibliothèque de chacun des documents listés. Nous n'avons qu'un état des lieux nous invitant à nous diriger directement vers les collections elles-mêmes afin de récolter d'éventuelles informations supplémentaires. Pour ce faire et vu le système de classification adopté, il convient tout simplement de se diriger vers les premiers numéros de chacune des séries. Pour savoir quand « s'arrêtent » les « premières collections » (collections de la période que nous étudions), on peut regarder dans le catalogue le dernier numéro d'ordre utilisé avant 1933. Pour la série 500 par exemple, on consultera les ouvrages cotés de 500-1 à 500-19 (voir annexe 3).

B. Zoom sur les premières collections

Nous avons examiné un échantillon infime des premières collections. Nous avons choisi les deux séries ou cotes suivantes : 500 (Psychiatrie > Histoire) et 501 (Psychiatrie > Traités). Nous avons feuilleté 19 ouvrages cotés de 500-1 à 500-19 et 47 ouvrages cotés de 501-1 à 501-47. On notera que dans le catalogue, le dernier ouvrage listé avant 1933 appartenant à la série 501 a pour cote 501-92.

1. Estampillage

L'apposition d'un tampon dans un document permet de « marquer » ce document pour en protéger la propriété. Les informations figurant sur le tampon nous renseignent donc sur l'identité du

possesseur. Comme on le découvre en « ouvrant » les volumes de notre échantillon, ceux-ci comportent des tampons différents d'un livre à l'autre ou différents d'un groupe de livres à l'autre. De plus, un même volume peut contenir un seul tampon ou plusieurs tampons différents. On découvre également quelques ouvrages sans aucun tampon.

Nous avons identifié 10 tampons que nous reproduisons en annexe 4. Le tampon comprenant l'information « Bibliothèque médicale » associée à l'information « asile Clinique Sainte-Anne » ou « asile Clinique » comporte, comme on peut le découvrir, au moins 4 déclinaisons.

Nous dressons ci-dessous la liste des différents tampons découverts.

- **Tampons comportant la mention « bibliothèque »**

- « Bibliothèque médicale » : 4 déclinaisons nommées n°1 / n°1 bis / n°2 / n°3 (voir annexe 4)

Les n°1 et n°1bis se ressemblent particulièrement. Nous les avons différenciés car ils semblent présenter une légère différence ;

- « Bibliothèque des internes »

- « Bibliothèque »

- « Bibliothèque du pavillon de chirurgie »

- **Tampons « autres possesseurs »**

- « Bureau central »

- « Dr Semelaigne – 18 avenue de Madrid – Neuilly S/S »

- « Don du docteur Picqué »

Nous n'avons pas inclus dans cette liste les tampons qui renvoient à une période postérieure à celle que nous étudions. En effet, on trouve par exemple un tampon « Bibliothèque Henri Ey », nom que prend la bibliothèque après la mort en 1977 de celui qui lui donne son nom. On trouve également un tampon où la « bibliothèque médicale » est associée au nom d'établissement « Centre psychiatrique Sainte-Anne », appellation une fois encore postérieure à la période couverte par notre travail. Enfin, on découvre un tampon « Centre de prophylaxie mentale – bibliothèque ». Il s'agit là des collections de la bibliothèque de l'hôpital Henri Rousselle (57) qui rejoignent celles de la bibliothèque médicale du premier étage des services généraux bien après 1932.

Mais comment expliquer que ces tampons-là, relatifs à des périodes postérieures à 1933 se retrouvent dans les documents que nous qualifions de « premières collections » ; documents qui selon ce que l'on a expliqué précédemment sont présents dans la bibliothèque au moment de la réorganisation de 1931 ou du moins présents avant 1933 (si l'on prend le catalogue comme témoin) ?

Pour les documents provenant de la bibliothèque du Centre de prophylaxie mentale, il est aisé de constater que ceux-ci viennent « ajouter » un deuxième exemplaire à des titres déjà présents dans la bibliothèque. Si l'on prend l'exemple de *l'atlas de XII planches du Traité des dégénérescences* de Morel publié en 1857, on découvre un exemplaire estampillé « Bibliothèque des internes », ainsi qu'un exemplaire estampillé « Centre de prophylaxie mentale – Bibliothèque » ; l'un a la cote 501-23, l'autre la cote 501-23bis. Le premier ouvrage était déjà présent, le deuxième a été ajouté plus tard. En revanche, nous avons du mal à expliquer la présence du seul tampon « bibliothèque médicale – Centre psychiatrique Sainte-Anne » dans un ouvrage coté 500-10 : *V. Magnan : sa vie et son œuvre*, publié en 1922. Nous supposons qu'un exemplaire du titre existait au moment de la réorganisation et qu'il a par la suite été remplacé (car abîmé ou manquant) par un autre exemplaire arrivé plus tard à la bibliothèque.

On constate pour les tampons listés ci-dessus, que le nom de la bibliothèque revêt des formes différentes : on trouve en effet les appellations « Bibliothèque », « Bibliothèque des internes » ou « Bibliothèque médicale ». Nous supposons une fois encore que ces désignations renvoient à une même entité, la bibliothèque médicale située au premier étage du bâtiment des services généraux. Comme on a pu le voir dans les *Procès-verbaux*, cette bibliothèque est nommée sous ces mêmes et diverses appellations. Toutefois, et en ce qui concerne les tampons, nous n'avons pas de réel élément pour expliquer la variété de ces noms et surtout, nous n'avons aucune idée quant à la correspondance entre une désignation et une période donnée de l'histoire de la bibliothèque.

Nous nous contenterons donc de signaler tout d'abord qu'une grande majorité d'ouvrages comportent les tampons « Bibliothèque médicale ». On les retrouve en effet dans 18 des 19 ouvrages de la cote 500 : 6 n°1 / 9 n°1 bis / 1 n°2 / 1 n°3. Quant à la cote 501, 32 des 47 volumes contiennent au moins un tampon « Bibliothèque médicale » : 21 n°1 / 18 n°1 bis / 3 n°2 / 1 n°3.

Le tampon « Bibliothèque des internes », relativement effacé dans la plupart des ouvrages qui le comportent, apparaît dans seulement 3 documents de l'échantillon. Quant au tampon « Bibliothèque », on le retrouve dans 7 documents.

Ainsi que nous l'indiquons plus haut, on découvre également la présence d'un tampon « Bibliothèque du pavillon de chirurgie » associé au tampon « Don du docteur Picqué ». C'est le cas pour 2 volumes de notre échantillon. On découvre dans un autre document le seul tampon « Don du docteur Picqué ». Nous pouvons en déduire qu'il existait effectivement, ainsi que nous le supposons en fin de deuxième partie, une bibliothèque médicale dans le pavillon de chirurgie, service dirigé à partir de son ouverture en 1900 par le docteur Picqué. Celui-ci donne – sans que nous sachions à quelle date – des ouvrages de cette bibliothèque à la bibliothèque médicale du premier étage des services généraux. Nous ne savons pas si cela concerne l'ensemble des collections de la bibliothèque du pavillon de chirurgie ou s'il s'agit d'une sélection. Ce point mériterait quelques approfondissements.

On relève également la présence d'un tampon « Bureau central » dans 4 volumes de l'échantillon. On en déduit que ceux-ci proviennent du bureau central d'admission de l'asile Clinique sans savoir, une fois encore, de quand date précisément leur arrivée à la bibliothèque médicale. La présence d'ouvrages estampillés « Bureau central » signifie-t-elle qu'une bibliothèque existait également dans ce service ? Nous n'en trouvons pas trace dans les *Procès-verbaux*. D'ailleurs, le tampon en question mentionne le seul « Bureau central » et non, comme c'était le cas pour le pavillon de chirurgie, une « bibliothèque ». Cela veut-il dire néanmoins que la ligne budgétaire « Bibliothèque médicale et matériel scientifique » des budgets annuels consistait, au moins pendant une période et ainsi que nous en émettions la possibilité, à allouer une somme aux différents médecins chef de l'asile ? Cela afin que ces derniers achètent des ouvrages médicaux, déposés à la bibliothèque médicale des services généraux ou bien entreposés dans leurs services respectifs. Ce point mériterait également des recherches supplémentaires.

On notera enfin la présence du tampon personnel du docteur Sémelaigne dans le *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale* de Philippe Pinel ; l'ouvrage contient également le tampon « Bibliothèque médicale » n°1. On en déduit qu'il s'agit vraisemblablement d'un don du médecin à la bibliothèque médicale.

2. Dédicaces

Outre les tampons, les volumes consultés comportent également des dédicaces. On en compte 15 sur l'ensemble de l'échantillon. Précisons que certaines d'entre elles présentent une écriture complètement illisible pour nous ou s'adressent à des destinataires que nous ne connaissons pas et que nous n'avons pas tenté d'identifier. Nous présentons en annexe 4 l'une de ces dédicaces illisibles

dont l'écriture est parfaitement compréhensible mais dont le nom du destinataire de la dédicace a été corrigé/modifié le rendant difficilement déchiffrable.

On peut diviser les dédicaces en deux types de destinataires : les médecins et les internes.

On trouve en effet d'une part plusieurs ouvrages offerts à des médecins de l'asile Clinique et dédicacés par l'auteur. On peut citer par exemple la dédicace de Jules Baillarger à l'attention du docteur Bouchereau : « Mr le Docteur Bouchereau, médecin de l'asile Ste-Anne, hommage de son bien dévoué confrère. Baillarger » (voir annexe 4). Celle-ci figure dans l'ouvrage *Recherches sur les maladies mentales* publié en 1890 – Baillarger meurt en décembre de cette même année - qui fait partie des quelques documents de l'échantillon ne comportant pas de tampon. Gustave Bouchereau est à cette époque et depuis 1879 médecin chef de la division des femmes (58) et l'on peut donc imaginer que celui-ci dépose dans la bibliothèque médicale de Sainte-Anne l'ouvrage écrit et offert par le médecin aliéniste de la Salpêtrière et de la maison de santé Esquirol, fondateur de la société médico-psychologique, inventeur de la « folie à double forme » et auteur de nombreuses publications dont celle-ci (59). On peut également mentionner la dédicace de Jules Falret – fils de Jean-Pierre Falret – à l'attention du docteur Dubuisson : « A son collègue le Dr Dubuisson, souvenir affectueux de l'auteur J. Falret » (voir annexe 4). Elle figure dans l'ouvrage *Études cliniques sur les maladies mentales et nerveuses* publié en 1890. Médecin adjoint à l'asile Clinique en 1885, Paul Dubuisson est médecin chef de la division des hommes à partir de 1888 avant de rejoindre la division des femmes en 1900. On suppose là encore que celui-ci dépose à la bibliothèque médicale l'ouvrage qui lui a été offert ; ouvrage comportant deux tampons « Bibliothèque médicale » : n°1 et n°1bis.

On constate d'autre part la présence de plusieurs volumes offerts et dédicacés « aux internes » ou « à la bibliothèque des internes » de l'asile Sainte-Anne. On en compte 6 sur l'ensemble de l'échantillon. Il est intéressant de signaler que ces volumes comportent non pas le tampon « Bibliothèque des internes », mais les tampons « Bibliothèque médicale » ou « Bibliothèque ». Une nouvelle fois, nous retrouvons au sein d'un même objet l'éventail habituel d'appellations qui désignent cette bibliothèque médicale du premier étage des services généraux.

On peut mentionner par exemple l'ouvrage de René Sémelaigne *Aliénistes et philanthropes* publié en 1912, dans lequel on lit de la main de l'auteur : « Aux internes en médecine de l'asile Ste Anne, cordial hommage de leur bien dévoué. René Sémelaigne » (voir annexe 4). On y retrouve le tampon « Bibliothèque médicale » n°1bis.

On peut également relever la dédicace de Benjamin Ball dans ses *Leçons sur les maladies mentales* publié en 1890 : « Aux internes de l'asile Sainte-Anne. Hommage affectueux. L'auteur ». L'ouvrage contient un seul tampon : « Bibliothèque médicale » n°1.

Nous avons eu la surprise de découvrir dans les derniers volumes de notre échantillon de la série 501, une publication du docteur Aimé Linas. Nous mentionnions ce médecin dans la première partie de notre travail en précisant qu'il était le premier à notre connaissance, à évoquer l'idée d'une bibliothèque médicale spécialisée à l'asile Clinique. Le volume en question est *l'Extrait du dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* publié sous la direction du docteur Dechambre en 1876 et dans lequel Linas publie les articles « Aliénés (médecine légale). Catalepsie. Lucidité. Manie. Monomanie. ». La dédicace se présente ainsi : « Offert à la bibliothèque des Internes en médecine de l'Asile Sainte-Anne ». Nous avons toutefois quelques interrogations quant à la signature. En effet, la dédicace est bien signée « Linas » mais le prénom associé n'est en aucun cas « Aimé » ou « Jean-Aimé ». Nous faisons figurer cette dédicace en annexe 4. On retrouve dans cet ouvrage le tampon « Bibliothèque ».

On notera pour finir que les « n° de volume » ou numéros d'inventaire du Livre des entrées se retrouve bel et bien à l'intérieur des documents correspondants. On découvre également des numéros

« autres » dans quelques ouvrages, derniers témoins peut-être d'une organisation antérieure à celle de 1931 et qui correspondrait éventuellement au premier catalogue mentionné par le médecin directeur Taule en 1895 (31).

Comme on a pu le voir, la réorganisation de la bibliothèque au tout début des années 1930 constitue une sorte de tremplin nous invitant à nous diriger vers les premières collections. Comme on l'a souligné à plusieurs reprises, nous n'avons pas d'information concernant la date précise d'entrée des documents au sein de la bibliothèque mais nous récoltons quelques informations sur l'un des moyens de constitution des collections : les dons faits par les auteurs des publications aux médecins ou internes de l'asile Clinique ; processus d'acquisition qui renvoie directement aux « dons » évoqués dans les *Procès-verbaux* des années 1907 et 1909. On suppose par là-même qu'une autre partie de ces collections correspond à des achats effectués grâce au crédit « Bibliothèque médicale et matériel scientifique ».

Notre échantillon est infime et notre analyse de ces quelques documents est loin d'être approfondie. On pourrait imaginer qu'en étudiant les relations entretenues entre collègues médecins par exemple, on obtiendrait plus d'information sur les raisons qui font que tel ouvrage est dédié par tel auteur à tel destinataire. On pourrait aussi supposer pour ce qui est des volumes offerts aux internes, que ceux-ci le sont au moment de leur parution : la date en question correspondrait vraisemblablement à l'« entrée » du document à la bibliothèque. Les approches possibles sont multiples pour recueillir des éléments supplémentaires.

Ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, on retrouve dans les volumes de l'échantillon, cela grâce aux tampons, les différentes désignations de cette bibliothèque médicale du premier étage des services généraux. Elle est « Bibliothèque », « Bibliothèque médicale », « Bibliothèque des internes », termes que nous avons scrutés tout au long de notre parcours dans les *Procès-verbaux*.

Notons pour finir que la multiplicité des tampons (ceux de la période que nous étudions et ceux que nous avons exclus de la liste tout en les mentionnant) sont l'expression même de cette « centralisation » évoquée par Henri Claude en 1932 (52).

Conclusion

Nous avons tenté de dessiner, ou du moins d'ébaucher, la silhouette de cette bibliothèque médicale des premiers temps de l'asile Clinique Sainte-Anne. Nos sources sont loin d'être exhaustives et se révèlent dans certains cas lacunaires ; elles ne nous permettent pas de raconter une histoire complètement précise et approfondie.

Toutefois, le trait de cette silhouette semble suivre une ligne suffisamment claire pour nous permettre de découvrir une histoire jusque-là totalement inconnue pour nous. Quelle n'a pas été notre surprise de voir Désiré Magloire Bourneville traverser la quasi-intégralité de notre travail. Nous ne pensions pas, lorsque nous évoquions son rôle décisif dans le développement des bibliothèques de salle de garde des hôpitaux de l'Assistance publique, que nous le retrouverions en tant qu'instigateur de la bibliothèque médicale de l'asile Clinique, définissant la particularité de cette bibliothèque « spéciale des maladies mentales ». Finalement, les « conditions favorables » de notre première partie en étaient bel et bien.

Lorsque nous nous sommes lancée dans l'examen des *Procès-verbaux*, nous n'avions pas la moindre idée de ce que nous allions y trouver. Nous espérions seulement récolter un tant soit peu d'informations nous permettant de suivre les premières évolutions de cette bibliothèque. Là encore, la surprise était plaisante. Après quelques décennies de faible visibilité, révélatrices d'un processus de mise en place relativement lent, la bibliothèque médicale surgissait soudain en 1907 de manière spectaculaire, occupant deux pages et demie de procès-verbal. C'était l'occasion de découvrir un autre personnage marquant de l'histoire de ce lieu : le docteur Jules Dagonet, garant des collections et défenseur du territoire de la bibliothèque pendant plusieurs années. Après une période laissant supposer un léger « abandon » de cet espace, l'étape majeure suivante prenait place en 1931 au moment de la réorganisation suivie de l'élaboration de nouveaux outils, révélateurs du nouvel élan donné à la bibliothèque. C'était pour nous l'opportunité d'ouvrir et d'examiner les collections constitutrices de ce lieu.

Mais l'histoire de cette « bibliothèque médicale », « bibliothèque » ou « bibliothèque des internes » mériterait grandement d'être affinée. De nombreux aspects pourraient être approfondis ainsi que nous l'avons signalé tout au long de notre travail. Nous pensons par exemple au rôle précis joué par les médecins de l'asile Clinique en dehors des années où Jules Dagonet assure la direction de la bibliothèque. Quelle est leur implication dans ce lieu ? Et que recouvre précisément cette ligne budgétaire « bibliothèque médicale et matériel scientifique » ? La somme allouée est-elle, ainsi que nous l'avons supposé pour certaines périodes, répartie entre les différents médecins-chefs ? Est-ce là l'explication de la présence au sein de la bibliothèque médicale du premier étage des services généraux, d'ouvrages provenant d'autres services de l'asile Clinique ? Nous pourrions également nous interroger sur le rôle précis de chacun des réorganiseurs de 1931. Comment ont-ils été désignés ? Qui a piloté le « projet » ? Quant aux collections dont nous n'avons exploré qu'un minuscule échantillon, quelles autres surprises recèlent-elles ? Les interrogations sont multiples et les approches visant à approfondir l'histoire de cette bibliothèque pourraient revêtir des formes très diverses.

Notons pour finir que nous avons eu la chance de pouvoir réaliser une grande partie de ce travail dans le lieu même où se déroulait notre histoire. La bibliothèque Henri Ey occupe en 2020 un espace relativement important du premier étage du bâtiment des services généraux. Ainsi, selon l'emplacement des documents et des sources consultés, nous avons déambulé d'une pièce à l'autre de ce premier étage. Salle de garde, chambres d'internes, bibliothèque, salle de réunion de la

Commission de surveillance : nous ne savions pas où se trouvait précisément quoi entre la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle, mais nous partagions ces espaces avec ceux-là mêmes qui avaient fréquenté les lieux à l'époque et que nous retrouvions mentionnés dans les *Procès-verbaux* années après années.

Bibliographie

1. Bibliothèque Henri Ey - GHU Paris psychiatrie & neurosciences [Internet]. <https://www.ghu-paris.fr/fr/bibliotheque-henri-ey>
2. Poirier J. La Faculté de médecine face à la montée du spécialisme. Communications. 1992;54(1):209-27. https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1992_num_54_1_1823
3. Préfecture du département de la Seine. Rapport et procès-verbaux de la commission instituée par arrêté préfectoral du 27 décembre 1860 pour l'amélioration et les réformes à opérer dans le service des aliénés [Internet]. Paris: Charles de Mourgues frères; 1861 p. 10. <http://archive.org/details/b22393031>
4. Guérin J. Rapport de la Commission chargée par M. le Ministre de l'Instruction publique de l'examen préparatoire de toutes les questions relatives à l'organisation de la Faculté de Médecine de Paris. Bureau de la Gazette médicale de Paris; 1830.
5. Caire M. Louis Delasiauve [Internet]. <http://psychiatrie.histoire.free.fr/pers/bio/delasiauve.htm>
6. Bourneville DM. Le Dr L. J. F. Delasiauve, sa vie, ses oeuvres, 1804-1893 [Internet]. Paris: Bureau du Progrès médical; 1894. <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?cote=90945x45x05&do=chapitre>
7. Delasiauve L. De l'Enseignement clinique dans les hôpitaux, proposition développée et soutenue à la Société médicale du Panthéon [Internet]. 1858. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k840669x>
8. Tilles G. Les bibliothèques de salle de garde d'Internes en médecine des Hôpitaux de Paris. In: Bibliothèques médicales à l'hôpital : histoires, rôles, perspectives. Lavoisier. Paris; 2015. p. 1-13.
9. Vespa. Une réforme dans les salles de garde des hôpitaux de Paris - Bibliothèques médicales. Mouv Méd. 1865;(1):11. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97398301/f17.item>
10. Vespa. Statuts pour la création de la bibliothèque des internes en médecine de la Salpêtrière. Mouv Méd. 1869;10 janvier(2):22-3. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97419127/f10.item>
11. Gateaux-Mennecier J. L'oeuvre médico-sociale de Bourneville. Hist Sci Médicales. 2003;37(1):13-30. <https://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/hsm/HSMx2003x037x001/HSMx2003x037x001x0013.pdf>
12. Bourneville. Bibliothèques médicales dans les hôpitaux - statuts de la bibliothèque de la Pitié. Mouv Méd. 1871;31 décembre(21):249-51. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97390946/f9.item>
13. Bourneville D-M. Des bibliothèques médicales des hôpitaux de Paris. Prog Méd. 1878;1(6):52-4. <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?do=feuilleter-resultats&cote=90170&dico=perio&chapitre=biblioth%C3%A8que&numero-resultat=28>
14. Conseil municipal de Paris - Bibliothèques dans les hôpitaux. Prog Méd. 1879;1(7):193. <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?do=feuilleter-resultats&cote=90170&dico=perio&chapitre=biblioth%C3%A8que&numero-resultat=44>

15. Bibliothèques des internes en médecine. Prog Méd. 1886;2(4):1005-6.
<https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?do=feuilleter-resultats&chapitre=biblioth%C3%A8que&cote=90170&dico=perio&numero-resultat=79>
16. Loi sur les aliénés [Internet]. 1838. https://www.ascodocpsy.org/wp-content/uploads/textes_officiels/Loi_30juin1838.pdf
17. Préfecture du département de la Seine. Arrêté du 27 décembre 1860.
18. Caire M. Contribution à l'histoire de l'hôpital Sainte-Anne (Paris): des origines au début du XX^e siècle [Thèse médecine]. Paris V, Cochin-Port-Royal; 1981.
19. Girard de Cailleux H, Barrot F. Fonctionnement médical et administratif du Service des aliénés de la Seine pendant sa période d'installation : rapport général avec tableaux statistiques [Internet]. Paris : J.-B. Baillière et fils; 1877. 202 p. <http://archive.org/details/b22339814>
20. Linas A. Les futurs asiles d'aliénés du département de la Seine. Gaz Hebd Médecine Chir. 1863;10(48):778-83.
<https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?do=page&cote=90166x1863x10&p=779>
21. Linas A. Les futurs asiles d'aliénés du département de la Seine. Gaz Hebd Médecine Chir. 1864;1(1):1-11.
<https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?do=page&cote=90166x1864x01&p=5>
22. Nécrologie. L'Encéphale. 1881;858-62.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5600499z/f891.item>
23. Gumpfer S, Garrabé J. Genèse et histoire de la chaire de Clinique des maladies mentales et de l'encéphale (CMME), et enseignement de la psychiatrie à Sainte-Anne. In: L'hôpital Sainte-Anne : pionnier de la psychiatrie et des neurosciences au coeur de Paris. Somogy éditions d'art. Paris; 2017.
24. Questel C. Asile d'aliénés de Sainte-Anne à Paris, commencé en 1863, terminé en 1867. Imprimerie de E. Aubert. Versailles; 1880.
25. Les bibliothèques dans les asiles d'aliénés du département de la Seine. Prog Méd. 1880; 1(8):138.
<https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?do=feuilleter-resultats&cote=90170&dico=perio&chapitre=biblioth%C3%A8que&numero-resultat=56>
26. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année... 1874-19..
27. Préfecture du département de la Seine. Extrait du registre des procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Seine, [Internet]. 1873.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9677428t/f103.item>
28. Préfecture du département de la Seine. Arrêté du 20 décembre 1873 [Internet].
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9677428t/f107.item>
29. Préfecture du département de la Seine. Arrêté du 26 décembre 1873 [Internet].
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9677428t/f108.item>

30. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1881. 3 mai;97-8.
31. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1895. 2 avril;84-5.
32. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1897. 15 juin;203.
33. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1899. 28 mars;130.
34. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1905. 21 mars;88.
35. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1901. 23 avril;148.
36. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1903. 7 juillet;289-91.
37. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1904. 26 juillet;336-7.
38. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1902. 22 juillet;398.
39. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1906. 24 juillet;402.
40. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1907. 19 mars;109-11.
41. Tilles G. La bibliothèque Henri Feulard, hôpital Saint-Louis, Paris. In: Bibliothèques médicales à l'hôpital : histoires, rôles, perspectives. Lavoisier. Paris; 2015. p. 15-59.
42. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1908. 24 mars;86-7.
43. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1908. 24 mars;99.
44. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1909. 23 mars;63.
45. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1910. 22 mars;64.
46. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1914. 17 mars;68-70. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65570763/f4.item>
47. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1923. 17 novembre;363-6.
48. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1923. 30 novembre;371-2.

49. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1931. 16 mars;26.
50. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1903. 21 juillet;363.
51. Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine. Procès-verbaux des séances de l'année 1930. 17 octobre;212-4.
52. Ey H. Inauguration de la Bibliothèque médicale de l'Asile Sainte-Anne. Ann Méd-Psychol. 1932;(2):269.
<https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/index.php?do=feuilleter-resultats&cote=90152&dico=perio&chapitre=biblioth%C3%A8que&numero-resultat=6>
53. Caire M. Joseph Capgras [Internet]. Histoire de la psychiatrie en France.
<http://psychiatrie.histoire.free.fr/pers/bio/capgras.htm>
54. Henri Ey (1900-1977). Ann Méd-Psychol. 2007;165(1):74-7.
55. Alezrah C, Chazaud J, Palem RM. Henri Ey (1900-1977) à Sainte-Anne. Inf Psychiatr. 2018;94(1):66-8. <https://www.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2018-1-page-66.htm>
56. Lavielle C. Histoire de la bibliothèque médicale Henri Ey. In: L'hôpital Sainte-Anne : pionnier de la psychiatrie et des neurosciences au coeur de Paris. Somogy éditions d'art. Paris; 2017. p. 60-1.
57. Huteau M, Massé G. L'hôpital Henri Rousselle ou l'hospitalisation sans contrainte. In: L'hôpital Sainte-Anne : pionnier de la psychiatrie et des neurosciences au coeur de Paris. Somogy éditions d'art. Paris; 2017. p. 130-3.
58. Caire M. Gustave Bouchereau [Internet]. Histoire de la psychiatrie en France.
<http://psychiatrie.histoire.free.fr/pers/bio/bouchereau.htm>
59. Caire M. Jules Baillarger [Internet]. Histoire de la psychiatrie en France.
<http://psychiatrie.histoire.free.fr/pers/bio/baillarger.htm>

Annexe 1 – Un écrit fondateur

Transfert et réorganisation de la bibliothèque médicale, *Procès-verbaux des séances de l'année 1907*, Commission de surveillance des asiles de la Seine, pp. 109-111

19 mars 1907

— 109 —

Mais cette somme, fait remarquer M. TOUCHARD, est à peine suffisante à assurer le fonctionnement du service, en raison du nombre toujours croissant des opérations qui y sont faites.

Les salles d'opérations sont bien disposées, et les instruments de chirurgie en parfait état. La Commission exprime à M. *Touchard* la satisfaction qu'elle a éprouvée à visiter son service.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 heures pour continuer l'examen des affaires soumises à la Commission.

Transfert et réorganisation de la bibliothèque médicale

M. BÉHENNE donne lecture du rapport suivant :

Les internes en médecine et en pharmacie de l'asile Clinique ont, à diverses reprises, adressé à M. le Préfet une note tendant au transfert de la bibliothèque médicale dans un local moins défectueux ; il semble que le temps soit venu de satisfaire à leur légitime désir. Cette bibliothèque est actuellement installée très à l'étroit dans une pièce contiguë au réfectoire des internes — voisinage parfois incommode — et assez mal éclairée. On avait d'abord pensé à lui consacrer la vaste salle-musée de la Commission de surveillance ; mais cette salle vient d'être affectée à une autre destination, par suite de la création d'un atelier de coupe et de confection. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour la transporter, au même premier étage du bâtiment des services généraux, de l'autre côté du couloir, dans une chambre servant de logement à un interne : pièce plus vaste, dont l'enlèvement d'une cloison augmentera encore la superficie, largement éclairée par deux fenêtres, des mieux appropriée, en un mot, à sa future destination. L'interne ainsi exproprié s'installerait dans ce qui sert actuellement de salle de garde et qui serait très facilement convertie en chambre, et la salle de garde dans la bibliothèque actuelle.

Ces diverses transformations ne nécessiteraient le vote d'aucun crédit spécial ; M. le Directeur m'a en effet donné l'assurance que ses propres ateliers suffiraient

à leur exécution matérielle, qui pourrait même être assez rapidement parachevée.

Ce déménagement coïnciderait avec la réorganisation que j'appellerai l'administration de la bibliothèque elle-même. Le service n'y est pas à l'abri de toute critique : la distribution des volumes s'y fait sans contrôle ni surveillance ; tout intéressé prend les livres qu'il veut et comme il veut ; on oublie parfois de les rapporter ; ils s'égarer et les collections se trouvent dépareillées.

L'asile Clinique devrait, au contraire, posséder la collection complète de tous les ouvrages parus sur la psychiâtrie et l'aliénation mentale. Plusieurs médecins auraient même déclaré à M. *Guillot* qu'ils n'auraient pas hésité à donner des livres à la bibliothèque, si celle-ci était tenue avec le soin et l'ordre nécessaires pour assurer la conservation des ouvrages qui la composent.

Il importe donc d'assurer cette conservation et de ne pas décourager les intentions des bienveillants donateurs de l'avenir.

A cet effet, voici les bases de l'organisation nouvelle projetée :

M. le Dr *Dagonet* se chargerait de gérer le crédit *Bibliothèque médicale*, et de désigner les ouvrages à acheter, après avoir pris l'avis de ses collègues et des internes.

La garde de la bibliothèque serait confiée, à défaut de M. *Loy*, proposé aux écritures, qui y renonce, à la surveillance de M. *Aleth*, autre employé aux écritures, secondé par un malade. Une rémunération annuelle de 300 francs serait accordée à M. *Aleth*.

Le local serait accessible à toute heure du jour et le soir, sauf pendant les repas. Les livres seraient, en principe, consultés sur place ; ils ne sortiraient qu'exceptionnellement et à la condition expresse que le prêt et le rétablissement du livre emprunté fussent mentionnés sur un registre spécial tenu par le gardien : ce serait là le moyen d'établir les responsabilités, en cas de non-restitution et de détérioration.

La mesure proposée est donc de nature à apporter un remède sérieux et durable au fâcheux état de choses qui existe actuellement. Nous ne pouvons nous désintéresser des heureux effets qu'elle est destinée à produire. Aussi, d'accord avec l'administration, n'hésité-je pas à vous proposer d'émettre un avis favorable :

1° Au transfert matériel de la bibliothèque dans les conditions que j'ai précisées plus haut ;

2° A sa réorganisation administrative sur les bases que je viens également d'indiquer.

M. LIÉBAUT demande à quel usage est destinée cette bibliothèque.

M. BÉHENNE fait connaître qu'elle sert aux médecins et aux

internes ; mais qu'on parait demander qu'elle soit spécialement la bibliothèque scientifique des maladies mentales.

M. LE ROUX pose la question de savoir s'il ne conviendrait pas de donner à cette bibliothèque un caractère plus général.

M. LE D^r BOURNEVILLE estime qu'elle doit être consacrée avant tout aux questions de neurologie et de psychiatrie. Ce sera une bibliothèque spéciale des maladies mentales, au même titre que la bibliothèque de l'hôpital Saint-Louis pour les maladies de la peau. Les bibliothèques de cette nature — à la création desquelles il se permet de rappeler qu'il a pris une large part (1865 à 1883) et auxquelles il a fait voter, dans le temps, des subventions par le Conseil municipal qui continue — rendent de grands services, car on y trouve des publications spéciales qui ne sont pas déposées à la bibliothèque de la Faculté de médecine. Il est toutefois d'avis de ne pas exclure de cette bibliothèque les ouvrages de médecine et de chirurgie générales, ainsi que les livres pouvant aider les internes dans la préparation de leurs examens.

M. LE D^r DAGONET pense que cette bibliothèque doit conserver un caractère spécial en raison de l'insuffisance du crédit prévu pour son entretien.

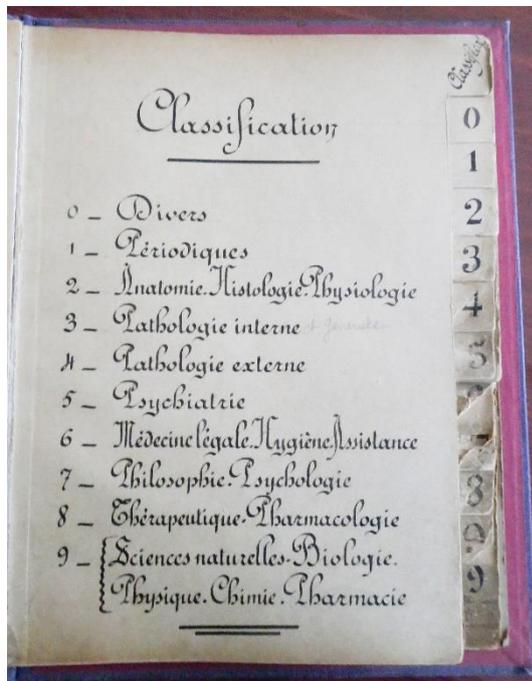
M. BÉHENNE précise les observations qui viennent d'être formulées en concluant à la prédominance dans la bibliothèque des livres ayant un caractère scientifique intéressant l'aliénation mentale, et accessoirement à la présence de livres pouvant présenter pour les internes un intérêt plus immédiat.

Sous ces réserves, les conclusions du rapport de M. Béhenne sont adoptées.

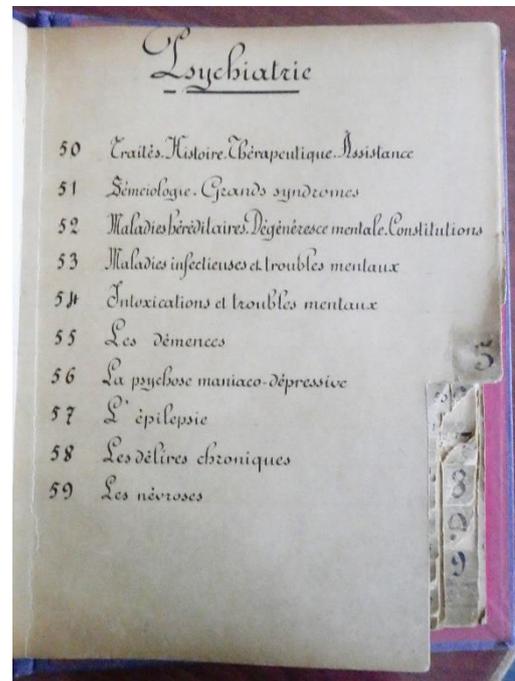
D'autre part, la Commission a remarqué le mauvais état du carrelage du couloir conduisant à la salle qui doit servir de bibliothèque, et elle émet le vœu que les réparations nécessaires soient effectuées.

Annexe 2 – La classification de 1931

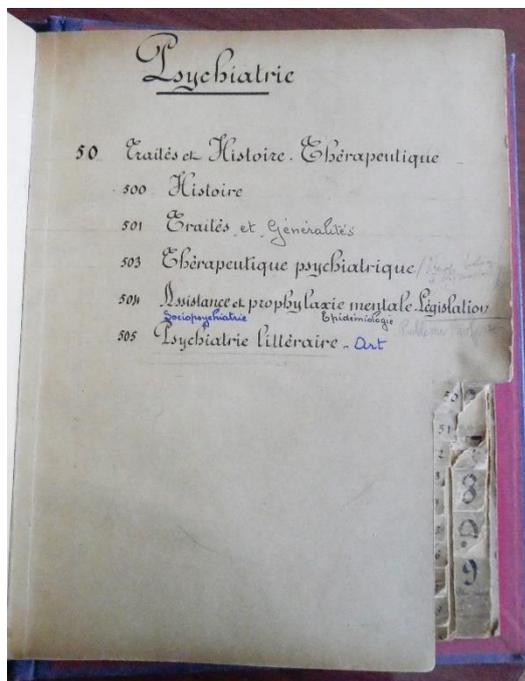
Extraits



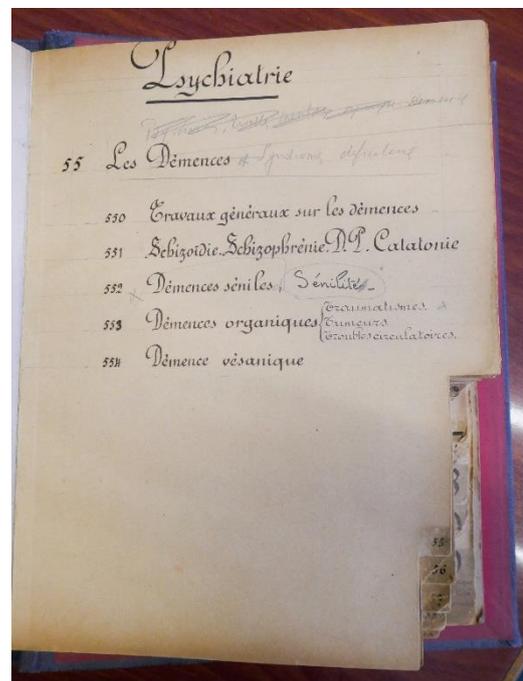
Les 10 grandes divisions



Sous-divisions Psychiatrie



Subdivisions Psychiatrie – série 50



Subdivisions Psychiatrie – série 55

Annexe 3- Le catalogue

Première page série 500.

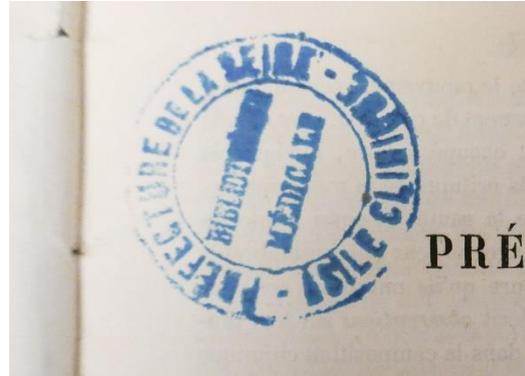
50 - Traité. Histoire. Thérapeutique - Assistance		
— 500 - Histoire —		
500.0	Questel	Asile d'aliénés, Sainte Anne 1880
500.1	Boyer	Les grands philosophes français et étrangers : G. Cabanis - 1 Vol.
500.2	Lelut	Qu démon de Socrate - 1836 - 1 Vol.
X 500.3	Brière de Boismont	Joseph Guislain - 1867 - 1 Vol.
500.4	Bru	Histoire de Bicêtre - 1890 - 1 Vol.
500.5	Semelaigre	Les grands aliénistes français - 1894 - 1 Vol.
500.6	Dheur	La maison de santé d'Esquirol - 1 Vol.
XX 500.7	Brachet	Pathologie mentale des rois de France - 1903 - 1 Vol.
500.8	Cabanis et Nass	La névrose révolutionnaire - 1906 - 1 Vol.
500.9	Semelaigre	Aliénistes et philanthropes - 1912 - 1 Vol.
500.10	Sérieux Paul.	Magnan - 1922 - 1 Vol.
500.11	Béliard	Le marquis de Sade - 1 Vol.
500.12	Podiet et Heuyer	La folie au ^{XIX} siècle - 1931 - 1 Vol.
500.13	Pigot	Louvel - 1928 - 1 Vol.
500.14	Pollard	Le mysticisme de Bruysmans - 1930 - 1 Vol.
500.15	Éloeu	La maladie de J.J. Rousseau - 1928 - 1 Vol.
500.16	Bestu. cl.	Sur Villiers de l'Isle-Adam - 1931 - 1 Vol.
500.17	Besson	Damians - 1930 - 1 Vol.
500.18	Marc. Haster	La folie de R. Schumann - 1928 - 1 Vol.
500.19	Augier.	La dernière maladie de B. Pascal - 1931 - 1 Vol.
1933 500.20	Schlager	Vortrag über die Erkenntnis und Behandlung. 1865 - 1 Vol.
500.21	Richard, Emil	Histoire de l'Hôpital de Bicêtre (1250-1791) 1889 - Thèse de Paris - 1 fasc.
1934 500.22	Semelaigre	Les premiers de la psychiatrie française avant et après Pinel - 1930-32 - 2 Vol.
500.23	Lévy. Valensi	La Médecine des Médecins français au ^{III} siècle - 1933 1 Vol.
une inconnue des sciences sociales.		

Annexe 4- Tampons et dédicaces

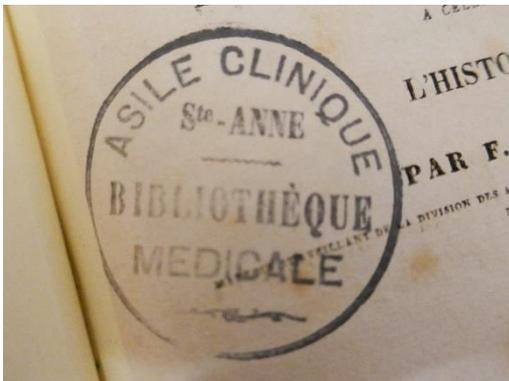
Tampons



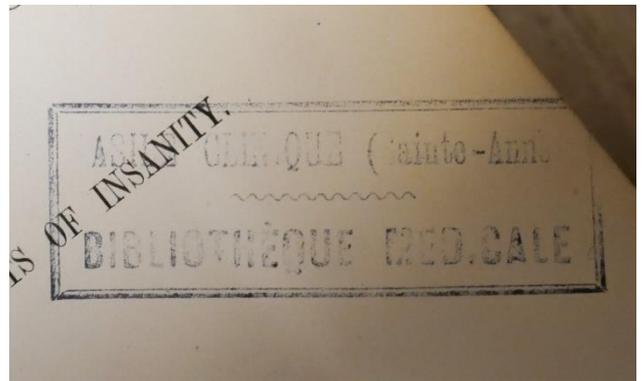
Bibliothèque médicale - n°1



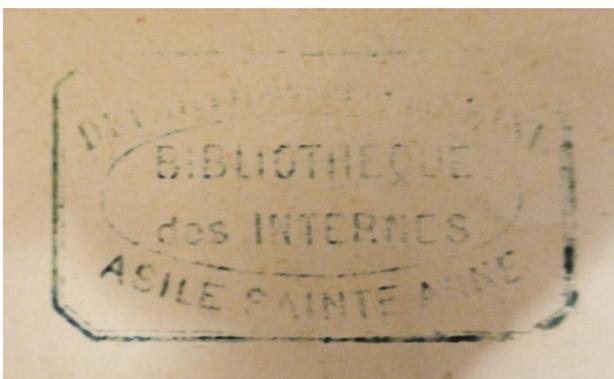
Bibliothèque médicale - n°1bis



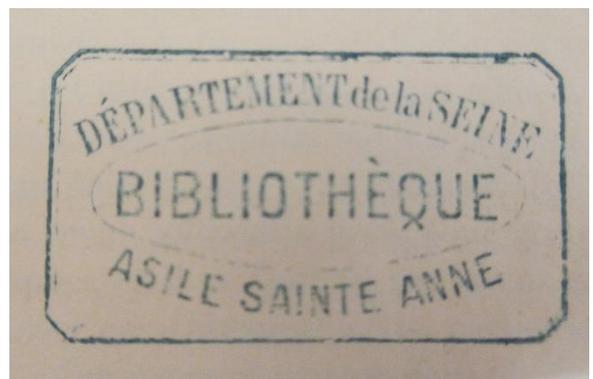
Bibliothèque médicale - n°2



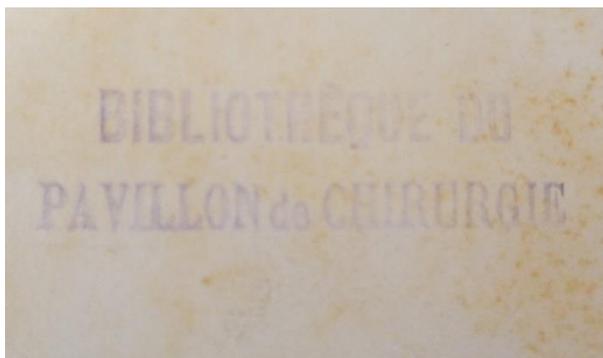
Bibliothèque médicale - n°3



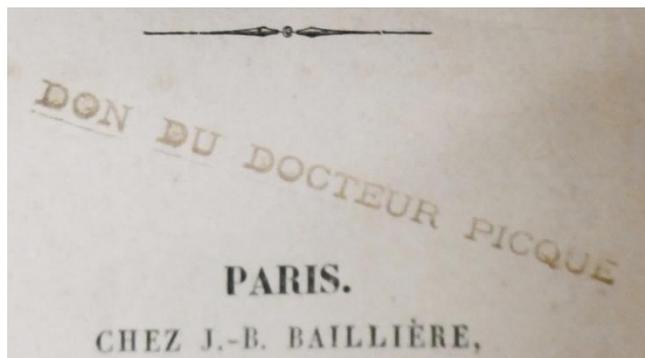
Bibliothèque des internes



Bibliothèque



Bibliothèque du pavillon de chirurgie



Don du docteur Picqué

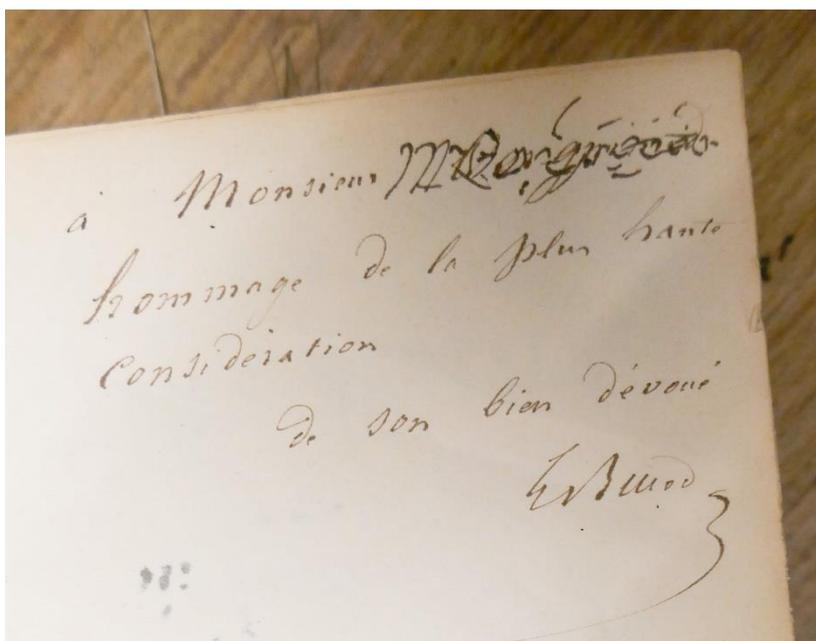


Bureau central



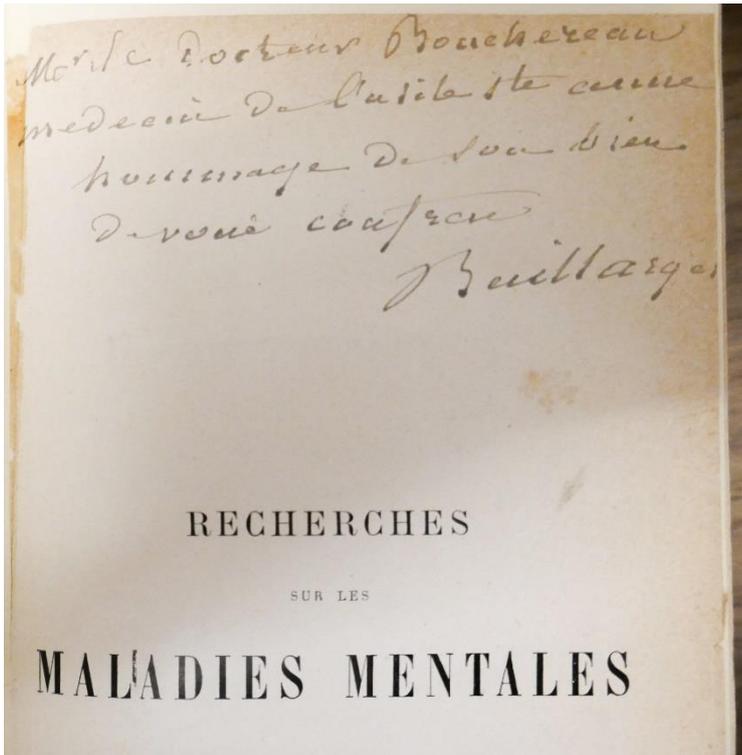
Dr Sémelaigne

Dédicaces



Destinataire illisible

Des maladies mentales et nerveuses / Billod, E., 1882 – cote 501-41

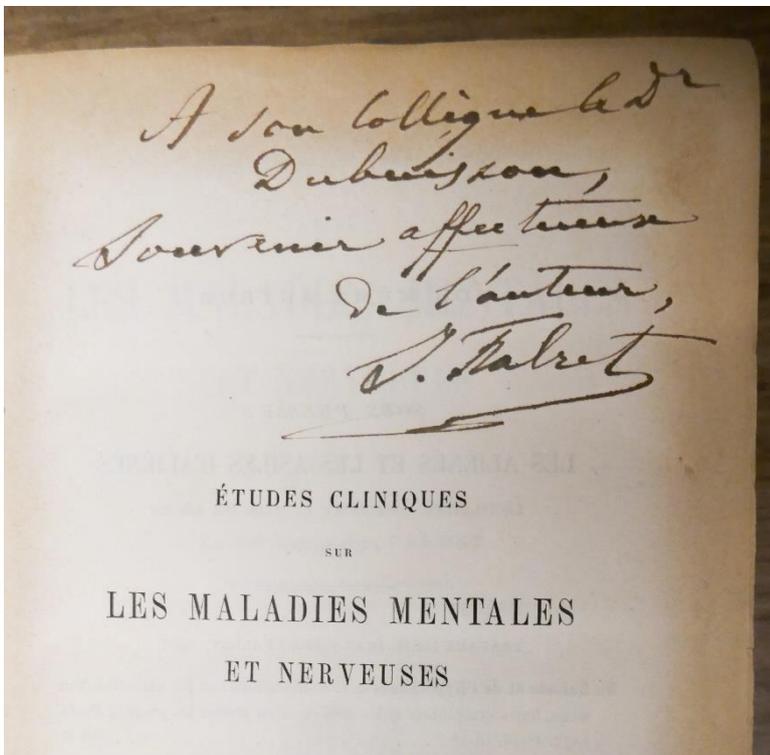


*Mr le Docteur Bouchereau
médecin de l'asile Ste Anne
hommage de son bien
dévoué confrère*

Baillarger

Recherches sur les maladies mentales /
Jules Baillarger, 1890
cote 501-20

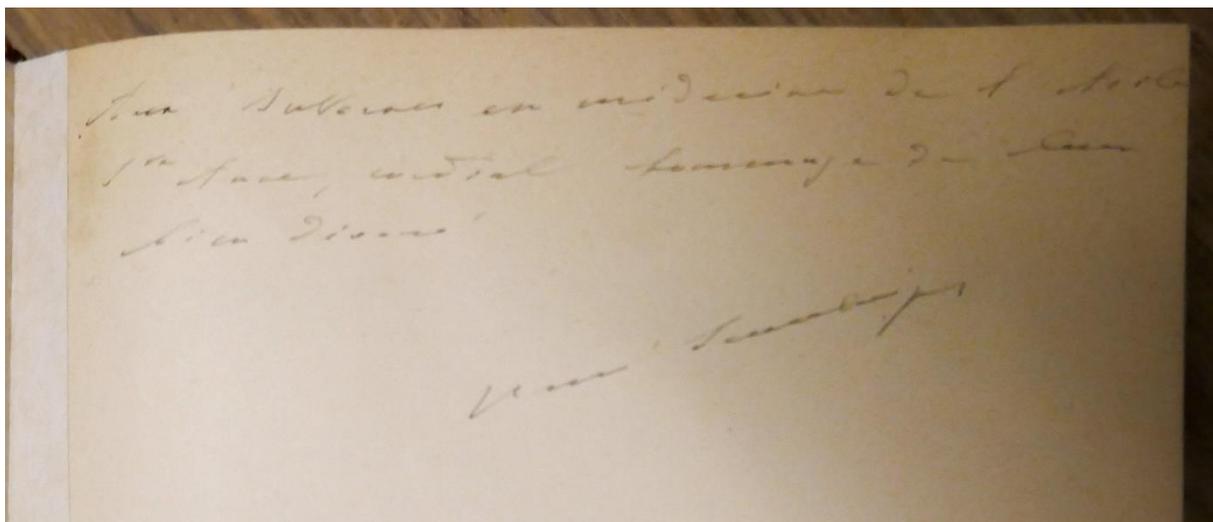
Dédicace Baillarger / Bouchereau



*A son collègue le Dr
Dubuisson
Souvenir affectueux
De l'auteur
J. Falret*

Études cliniques sur les maladies mentales
et nerveuses / Jules Falret, 1890
cote 501-31

Dédicace J. Falret / Dubuisson

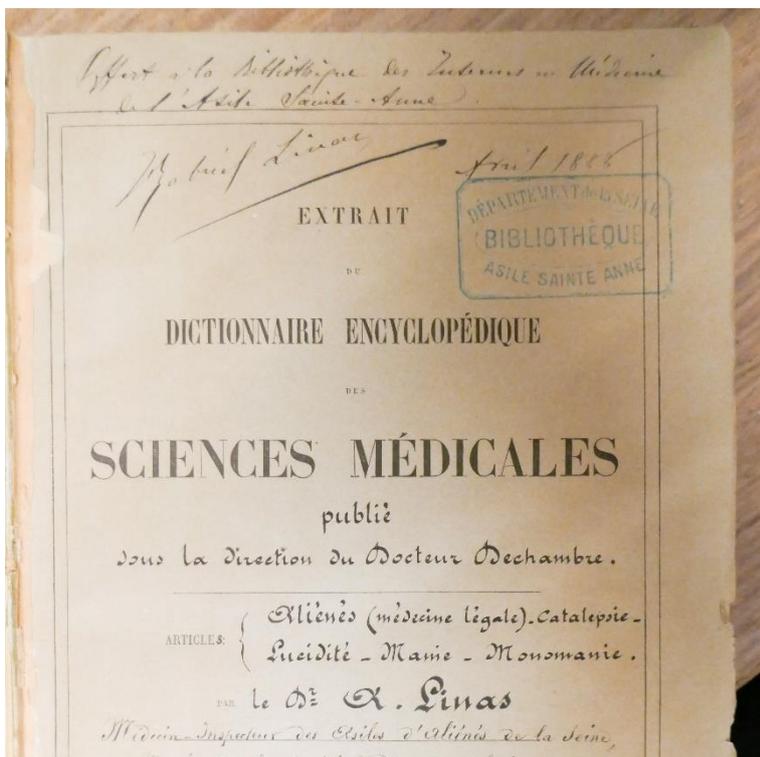


Dédicace Sémelaigne / Internes

*Aux internes en médecine de l'asile
Ste Anne, cordial hommage de leur
bien dévoué*

René Sémelaigne

Aliénistes et philanthropes / René Sémelaigne, 1912
cote 500-9



Dédicace Linas / Internes

*Offert à la Bibliothèque des Internes en Médecine
De l'Asile Sainte-Anne
? Linas*

Extrait du dictionnaire encyclopédique des
sciences médicales / Dechambre, Dir. ; Linas,
1876 – cote 501-44

Résumé

Située au premier étage du bâtiment des services généraux du site historique Sainte-Anne, la Bibliothèque Henri Ey du GHU Paris psychiatrie & neurosciences suscite nombre d'interrogations quant à ses « débuts ». Ce travail tente de retracer les soixante premières années de cette bibliothèque médicale née au cœur du tout nouvel asile Clinique Sainte-Anne, ouvert en 1867 et dédié entre autres à la formation des futurs aliénistes.

Comment cette bibliothèque, peut-être héritière des bibliothèques de salle de garde des hôpitaux de l'Assistance publique, se met-elle progressivement en place ? Quelles sont les premières étapes importantes de son existence ? Quelles figures marquent l'histoire de ce lieu pour la période allant de 1867 à 1932 ?

Ce travail exploratoire tente de répondre à ces questions à partir de traces laissées dans diverses sources telles que la presse médicale de la fin du 19^{ème} siècle, les *Procès-verbaux des séances de l'année* de la Commission de surveillance des asiles d'aliénés de la Seine, les premières collections ainsi que les archives de la Bibliothèque Henri Ey.

Mots-clés

Histoire de la psychiatrie ; Bibliothèque médicale ; Bibliothèque spécialisée ; Aliéniste ; Interne ; Salle de garde ; Asile clinique Sainte-Anne ; Administration hospitalière.

Abstract

Located on the first floor of the general services building of the historic Sainte-Anne asylum, the Henri Ey Library of the GHU Paris psychiatry & neurosciences raises many questions about its « beginnings ». This work attempts to trace the first sixty years of this medical library born in the heart of the new Sainte-Anne asylum, opened in 1867 and dedicated, among other things, to the training of future alienists.

How is this library, perhaps the heir to the staff waiting room libraries of Public Assistance hospitals, gradually being put in place ? What are the first important stages in its existence ? What figures mark the history of this place for the period from 1867 to 1932 ?

This exploratory work tries to answer these questions from traces left in various sources such as the medical press of the end of the 19th century, the *Procès-verbaux des séances de l'année* of the Commission for the supervision of insane asylums, the first collections as well as the archives of the Henri Ey Library.

Keywords

History of Psychiatry ; Medical Library ; Specialized Library ; Alienist ; Resident ; Staff waiting room ; Sainte-Anne Asylum ; Hospital Administration.